



L'EMPLOI DANS L'ECONOMIE SOCIALE

Bilan 2007

Sous la direction de
Cécile BAZIN et Jacques MALET

Septembre 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
AVANT-PROPOS.....	8
METHODOLOGIE.....	9
NOTRE DEMARCHE.....	9
CONTRIBUTION A L'APPROCHE STATISTIQUE.....	11
PREMIERE PARTIE : APPROCHE NATIONALE.....	14
I - LE PANORAMA DE L'ANNEE 2007.....	14
LES ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2007.....	14
LES EMPLOIS EN 2007.....	15
II - QUELQUES REPERES UTILES.....	16
LES POIDS RESPECTIFS DE CHAQUE COMPOSANTE.....	16
LES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE COMPOSANTE.....	17
LE POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL.....	18
UNE EVOLUTION DIFFERENCIEE SELON LES COMPOSANTES.....	18
III - LES ASSOCIATIONS.....	21
LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS.....	21
EVOLUTION DU NOMBRE DES EMPLOIS.....	22
IV - LES FONDATIONS.....	23
LA REPARTITION PAR ACTIVITE.....	24
UNE REPARTITION TERRITORIALE SIGNIFICATIVE.....	24
V - LE SECTEUR DE LA COOPERATION.....	25
LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS COOPERATIFS.....	25
L'EMPLOI COOPERATIF.....	26
L'EVOLUTION 2000 - 2007.....	26
VI- LES MUTUELLES.....	27
LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS MUTUALISTES.....	27
L'EMPLOI MUTUALISTE.....	28
VII - QUEL POIDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ?.....	29
CONSTRUIRE UNE REPRESENTATION STATISTIQUE DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	30
IMPACT TERRITORIAL DE L'ECONOMIE SOCIALE.....	34

DEUXIEME PARTIE : UNE NECESSAIRE APPROCHE TERRITORIALE.....	37
AVANT PROPOS	37
I - SPECIFICITES DEPARTEMENTALES	39
DES ENJEUX TRES DIFFERENTS SELON LES REGIONS ET LES DEPARTEMENTS	39
LES POIDS LOURDS DE L'ECONOMIE SOCIALE	39
LA VENTILATION DE L'EMPLOI AU SEIN DE L'ECONOMIE SOCIALE	40
LE POIDS DU SECTEUR AGRICOLE.....	40
II - CHIFFRES CLEFS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN PAYS DE LA LOIRE	41
III - CHIFFRES CLEFS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN PICARDIE.....	43
IV - CHIFFRES CLEFS DE L'ECONOMIE SOCIALE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	45
V - PANORAMA DE L'ECONOMIE SOCIALE EN MIDI-PYRENEES.....	48
ANNEXES.....	53

PREFACE DE DANIEL RAULT ¹

L'intérêt porté à l'observation de l'emploi dans l'économie sociale trouvera en cette année 2008 bien des raisons de se renforcer. Pour leur part, les travaux de *Recherches et Solidarités*, sous la direction de Cécile BAZIN et Jacques MALET, y prennent une part importante. La constitution de séries temporelles sur la période 2000-2007 concernant les établissements employeurs, les postes de travail et les rémunérations est une amélioration majeure que tous les observateurs apprécieront.

De par la qualité du travail réalisé sur les données des URSSAF et de la MSA, c'est un véritable dispositif d'observation qui est mis à la disposition des acteurs du champ par R&S, la fiabilité des données autorisant un suivi de l'emploi y compris à des niveaux infra-départementaux.

De son côté, l'INSEE a récemment mis en ligne ses propres données sur l'emploi dans l'économie sociale (établissements employeurs, postes de travail, répartition de la masse salariale, mais aussi évaluation du volume d'emploi en équivalents temps plein, répartition des effectifs salariés hommes et femmes et répartition par CSP) dans le cadre du dispositif CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) qui utilise les sources DADS de l'URSSAF. Les données sont ventilées par grandes familles de l'économie sociale et par activité économique (nomenclature économique de synthèse – NES en 16 postes). Il n'est pas nécessaire de souligner l'intérêt primordial pour l'économie sociale d'être identifiée dans le cadre du dispositif CLAP de l'INSEE à partir de concepts dont l'homogénéité assure la fiabilité des comparaisons intersectorielles, dans et hors de l'économie sociale, et celle d'approches par zones géographiques.

Avec des différences, de couverture du champ par les sources utilisées, de concepts d'emploi (postes de travail au 31 décembre, moyenne annuelle des postes de travail trimestriels), les deux dispositifs peuvent fournir deux approches voisines de l'emploi dans l'économie sociale. Mais abondance de biens ne nuit pas et les deux dispositifs trouveront facilement des fonctions complémentaires auprès des utilisateurs.

Conçue comme une harmonisation de ses publications régionales par l'INSEE, la mise en ligne des tableaux a donné l'occasion d'arrêter une définition du périmètre de travail qui, pour s'approcher au mieux des besoins des utilisateurs, a été validée par les Chambres régionales de l'économie sociale, en relation avec les familles de l'économie sociale.

Le recouvrement partiel des deux dispositifs a permis à R&S de vérifier en détail (à périmètre égal) la bonne concordance des résultats. L'analyse fine qui en ressort, composante par composante de l'économie sociale, devrait offrir aux acteurs un cadre méthodologique à prolonger au plan régional, voire au plan local, pour approfondir leur expertise collective.

Le choix d'un périmètre de travail commun, indispensable pour une observation scientifique, ne clôt pas les controverses autour du concept d'économie sociale, opportunément rappelées ici par Jacques PRADES et Marius CHEVALLIER, l'approche par les pratiques ou par les critères s'opposant à l'approche par les statuts. Sous réserve d'une obligation de méthode, à savoir que chacun puisse tenter une estimation statistique pour chaque concept, ou au moins proposer un mode opératoire d'estimation, la constitution d'un périmètre de référence, documenté, évalué, suivi, ouvre nécessairement de nouvelles pistes.

¹ Expert auprès de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Sous la direction de CHOPART J.N., NEYRET G., RAULT D. – La Découverte – Octobre 2006.

Intervient également dans ces débats la prise en compte du bénévolat comme référence essentielle de l'économie sociale. Là encore, les travaux de R&S qui lui donnent, à la suite de ceux du CerPhi, une compétence particulière, pourraient fournir les outils nécessaires. Mais beaucoup reste à faire. Un rapport ancien du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) avait suggéré une piste de travail, pour un suivi spécifique du *bénévolat organisé* (la contribution bénévole évaluée par les organismes y ayant recours).

Différentes notions tentent de se faire jour pour préciser, compléter, modifier, remplacer la notion (institutionnelle) d'économie sociale, d'économie solidaire, d'entreprises sociales, d'organismes d'utilité sociale, de tiers secteur. Toutes rencontrent la question centrale de la place des associations.

En premier lieu, leur poids relatif dans l'économie sociale est considérable. R&S l'estime à 85 % des établissements (employeurs), 77 % des emplois, 69 % de la masse salariale... En évolution, ce sont elles qui impriment un dynamisme fort à l'ensemble : « *quel secteur peut s'enorgueillir d'une augmentation de près de 18 % de son emploi en sept années ?* ». Mais la diversité des associations est telle qu'il faut sans doute parler des secteurs associatifs au pluriel pour rendre compte des dynamiques sectorielles, territoriales, notamment urbaines, comme des relations entre composantes de l'économie sociale.

L'apport des séries temporelles sur 7 années, avec des données suffisamment fiables pour autoriser des suivis territoriaux va permettre de commencer à construire des typologies d'acteurs de l'économie sociale, identifier des dynamiques, vérifier des hypothèses de comportement elles-mêmes décelées dans les travaux de recherche. Soulignons à nouveau la complémentarité avec le dispositif d'observation mis à disposition par l'INSEE. Outre les tableaux mis en ligne, les données locales sur l'économie sociale qu'il sera possible d'acheter pourront être rapportées aux profils de territoires, en termes de population comme en termes de profil de l'appareil productif.

Prochainement, le deuxième volet de publication 2008 de *R&S La France associative en mouvement* commencera à nous apporter des réponses et des pistes d'investigations. Ce premier volet précise déjà un paradoxe de l'économie sociale : celle-ci paraît forte dans des territoires qui, au sens de l'emploi, pèsent peu, en zones rurales souvent, et paraît faible (relativement) dans des territoires qui pèsent beaucoup (agglomérations). Le classement des départements commenté par Pascal GLEMAIN le montre ici. Le suivi territorial est un enjeu majeur pour l'observation de l'économie sociale. Il nous faudra, dans ce cadre, faire un effort particulier pour identifier les *dynamiques urbaines* de ses composantes.

Les contributions régionales aux travaux de R&S s'enrichissent encore cette année. Autour des données établies par R&S, des chercheurs et des acteurs des CRES présentent des profils particuliers de l'économie sociale dans des départements et dans quelques régions.

La DIISES, avec quelques succès dans les années récentes, a recherché l'élargissement des contributions universitaires à l'étude de l'économie sociale pour favoriser l'établissement de coopérations entre des centres de recherche durablement intéressés à l'économie sociale, d'une part, et les institutions et experts du secteur, d'autre part. Qu'il nous soit permis de nous réjouir, en remerciant les auteurs, de la diversité des contributions aux travaux présentés ici.



INTRODUCTION

Nous avons présenté une première approche de l'économie sociale dans le cadre de la cinquième édition de *La France associative en mouvement* (octobre 2007), et nous avons rapidement constaté qu'un développement spécifique était nécessaire. A la fois pour mieux cerner le sujet, et pour donner davantage la parole aux acteurs et aux observateurs de l'économie sociale.

Cette première édition vise essentiellement à présenter le bilan de l'emploi dans l'ensemble du secteur de l'économie sociale, associations et fondations, mutuelles et coopératives. Grâce à une coopération qui date maintenant de trois années avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), nous pouvons travailler sur une série d'informations homogène portant sur une période significative de huit années (2000 à 2007).

Il nous paraît essentiel de préciser ici, et d'emblée, que cette démarche s'inscrit dans la complémentarité des travaux menés par l'INSEE. Ceux-ci sont tout à fait indispensables et donnent lieu, notamment, à des monographies régionales extrêmement détaillées qui font ressortir des spécificités selon les bassins de vie, au plus près de la réalité du terrain. Il nous semble ainsi que nos approches respectives permettent, et permettront de plus en plus, de répondre aux besoins des acteurs et des décideurs : c'est en tout cas notre objectif constant de tenir compte de ce qui se fait par ailleurs, de le respecter, et de viser des démarches complémentaires et originales utiles.

Pour ce qui nous concerne, donc, de multiples échanges ont été nécessaires, en particulier avec Daniel RAULT et plusieurs responsables de Chambres régionales de l'économie sociale, pour que nous nous assurions que le périmètre observé faisait bien l'objet d'un accord. De même, il nous a été nécessaire de bien revoir le découpage du secteur des mutuelles, et surtout des coopératives, en plusieurs groupes homogènes, pour présenter des informations fines, tant au plan national qu'au plan territorial.² Nous avons fait le choix de la forme juridique, comme critère principal, sans toutefois négliger le critère activité. Nous connaissons les limites de cet exercice, mais cette approche nous a paru la plus opérationnelle.

Compte tenu de la complexité du sujet, nous n'avons pas hésité à multiplier les présentations méthodologiques, dans un objectif de transparence, et dans un souci de favoriser les échanges, et de permettre aux initiés de se repérer et de retravailler éventuellement les données selon leur choix.

L'économie sociale, ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux, jouant un rôle économique, pratiquant un fonctionnement démocratique et centrant leur projet sur la personne humaine et l'utilité sociale. Elle représente un enjeu économique et social très fort, que nous avons souhaité illustrer par cinq focus régionaux synthétiques.³

² Nous avons le plus souvent suivi les préconisations du Conseil national des CRES. Lorsque nous ne l'avons pas fait, nous avons identifié les données concernées pour que le lecteur puisse constituer son périmètre de convenance.

³ Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne.

Enfin, selon le mode de fonctionnement désormais constant de notre équipe, nous avons voulu donner la parole à des universitaires qui travaillent sur le sujet, ainsi qu'à des experts de terrain, fins connaisseurs des réalités d'aujourd'hui et des enjeux.

Et puisqu'il est question de notre équipe, le lecteur trouvera en fin de publication les raisons qui nous ont conduits à modifier un peu notre trajectoire, du CerPhi vers *Recherches & Solidarités*, pour disposer d'un statut associatif et d'un nom plus conformes à ce que nous sommes, et aux objectifs que nous nous sommes toujours fixés. Et comme un symbole dans cette publication, nous sommes très heureux d'entrer ainsi nous-mêmes... dans l'économie sociale.

CECILE BAZIN – JACQUES MALET⁴



Nous tenons tout particulièrement à remercier les experts qui nous ont aidés à préparer cette première édition annuelle :

- **Daniel RAULT**, expert auprès de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES),
- **Alain GUBIAN**, directeur des statistiques, des études et de la prévision, à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS-URSSAF), ainsi que **Anne-Laure ZENNOU** et **Gaëlle PRIOUX**,
- **Marc PARMENTIER** et **Guillaume PREVOSTAT**, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA),
- **Jacques STERN**, président de la CRES des Pays de la Loire, ainsi que **Fabienne MADEC**, secrétaire générale et **Karine FENIES DUPONT**, responsable de l'observatoire de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire,
- **Jean-Pierre LEBIHEN**, co-président de la CRES (Chambre régionale des entreprises d'économie sociale) de Poitou-Charentes,
- **Delphine LARCHER**, stagiaire Master II de l'Université Paris XIII - Laboratoire Méthodes appliquées de la statistique et de l'économétrie pour la recherche, l'analyse et le traitement de l'information.

Et les universitaires qui ont bien voulu nous accompagner :

- **Jacques PRADES**, maître de conférences à l'Université Toulouse II Le Mirail – département économie et **Marius CHEVALLIER**, diplômé de l'ENSAE, chargé d'études et de développement au Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (CERISES),
- **Marc FOURDRIGNIER**, sociologue, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Membre de l'Institut Universitaire de Sciences Sociales Appliquées (IRUSSA).
- **Pascal GLEMAIN**, Socioéconomiste, Professeur Titulaire de la Chaire ESS à l'ESSCA, chercheur au CARTA-Université d'Angers et IEMN-Université de Nantes.
- **Christel BEAUCOURT** et **Laëtitia ROUX**, maîtres de conférences à l'Université de Lille II (Institut d'administration des entreprises).

⁴ Respectivement vice-présidente et président de Recherches & Solidarités.

AVANT-PROPOS D'ALAIN GUBIAN ⁵

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (l'ACOSS) participe pour la troisième année consécutive au rapport sur la France associative en mouvement, concrétisant le partenariat mis en place avec le CerPhi en 2006, aujourd'hui « Recherches & Solidarités ». Ce rapport se dédouble cette année, avec cette première présentation spécifique consacrée à l'emploi dans l'économie sociale.

Depuis 2002, l'ACOSS, à partir des informations présentes dans les Bordereaux récapitulatifs de cotisations sociales (BRC) adressés aux URSSAF, produit chaque trimestre une synthèse de l'évolution de l'emploi et de la masse salariale dans les entreprises du secteur concurrentiel relevant du régime général. Ces éléments complètent ceux fournis par l'INSEE et l'UNEDIC sur l'évolution de l'emploi. Les chiffres consolidés des URSSAF sur l'emploi et la masse salariale dans les associations, et plus largement dans les secteurs relevant de l'économie sociale, sont utilisés depuis maintenant trois ans par « Recherches & Solidarités ». De nombreux travaux de fiabilisation des données et de comparaison des agrégats ont été menés dans le cadre de ce partenariat actif. Ce travail de minutie, pour décrire avec précision un secteur essentiel de notre économie, trouve sa traduction dans ce rapport annuel publié par « Recherches & Solidarités ».

De nombreux progrès seront encore faits dans les années futures. L'exploitation des données issues des DADS devrait permettre de caractériser les emplois et les salariés selon leur statut, le nombre d'heures travaillées ... Une première tentative d'analyse d'impact sur l'évolution de l'emploi dans les associations du Chèque emploi associatif⁶, mis en place en 2004, sera faite dans le rapport d'octobre 2008, *La France associative en mouvement*. L'ACOSS a également pour projet de publier d'ici quelques mois un ACOSS STAT sur les associations, pour valoriser les éléments disponibles dans les URSSAF. La seule ombre au tableau pour les statisticiens est encore celle du code APE « fourre tout », (913E dans la nomenclature jusqu'à fin 2007), qui contient un quart des associations, et près de 15% des emplois et empêche une analyse précise de l'évolution par secteur d'activité. Une observation très minutieuse d'un échantillon très représentatif de ces associations a permis de comprendre quelques raisons de ce défaut de classement, et de dégager de réelles pistes de progrès.

Le partenariat permet d'avancer ensemble sur la connaissance du monde associatif et de l'économie sociale, et ce dans sa globalité. En effet, aux données du régime général sont ajoutées celles du régime agricole, grâce aux éléments provenant des caisses de mutualité sociale agricole, centralisés par la CCMSA. A ce titre, il a fallu opérer une harmonisation des comptages, à la fois au niveau des établissements et des effectifs employés.

C'est donc avec plaisir que l'ACOSS et les URSSAF s'inscrivent maintenant régulièrement dans ces rapports annuels. Ce partenariat peut aussi être décliné localement, pour une étude plus fine au niveau d'une région ou d'un département. Quelques chantiers sont d'ores et déjà ouverts. De très nombreux autres sont encore à ouvrir.

⁵ Directeur des études, des statistiques et de la prévision à l'ACOSS-URSSAF.

⁶ Le Chèque Emploi Associatif est destiné à simplifier les formalités liées à l'embauche d'un salarié. Il est réservé aux associations de moins de 3 Equivalents Temps Plein jusqu'en avril 2008, et s'étend aux associations d'au plus 9 ETP depuis de cette date.

METHODOLOGIE

NOTRE DEMARCHE

Nous avons pris un soin particulier à indiquer la démarche utilisée, à la fois dans un souci de transparence, et parce que le périmètre de l'économie sociale est difficile à cerner. L'approche statistique est donc délicate, et nous en voulons pour preuve le temps qui a été nécessaire à tous les partenaires intéressés et à l'INSEE pour parvenir à un accord concernant le périmètre de l'économie sociale, et pour réunir les informations utiles.

Le chapitre suivant est du reste consacré à décrire nos démarches respectives, et à démontrer la convergence heureuse de nos résultats. Nous n'hésitons pas, dans le contenu de cette étude, mais aussi dans le cadre de ses annexes, à fournir un grand nombre d'informations techniques, à l'attention des spécialistes et des experts de terrain, notamment au sein des Chambres régionales de l'économie sociale (CRES).

Précisons aussi que des données extrêmement détaillées sont disponibles, que ce soit au plan régional ou au plan départemental, et qu'elles seront naturellement mises à la disposition des chercheurs, d'une part, et des membres de l'économie sociale qui voudront bien faire confiance à notre Centre de recherches, d'autre part.

Notre équipe est également très heureuse de la très intéressante démonstration que proposent en fin de publication Jacques PRADES et Marius CHEVALLIER, d'un certain nombre d'analyses territoriales que l'on peut puiser à partir de ces données.

○ Nos sources et nos coopérations

L'édition 2007 de **LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT** nous a permis de présenter un périmètre de l'économie sociale comportant les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives. Au plan national, et grâce aux conventions passées avec L'AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE (ACOSS) et avec la CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (CCMSA), nous avons déjà pu présenter l'évolution du nombre des employeurs, des emplois et de la masse salariale dans ces différentes catégories juridiques, et ce de l'année 2000 à l'année 2006.

○ Continuité et homogénéité

Dans le même esprit de coopération, nous sommes en mesure aujourd'hui de présenter le bilan au 31 décembre 2007, établi strictement dans les mêmes conditions⁷ et selon le même protocole, que ce soit au fil des années, et que ce soit pour le régime général et le régime agricole. La cohérence d'ensemble est ainsi assurée, et la comparabilité d'une année sur l'autre est possible.

○ Une unité de compte : l'établissement

Pour la clarté de la présentation, et sans méconnaître l'intérêt d'une approche éventuelle par entreprise, il nous a semblé préférable de nous limiter ici à une observation du périmètre, selon les établissements qui le composent.

⁷ Au moyen d'une maquette commune très détaillée permettant les extractions utiles.

L'employeur est en effet d'abord une entreprise, qui dispose d'un numéro SIREN, et qui peut comporter un seul ou plusieurs établissements, eux-mêmes caractérisés par un numéro SIRET. Notre présentation comporte donc tous les établissements qui ont eu une activité d'employeur au cours d'une année donnée, c'est-à-dire avec au moins un salarié, quelle que soit la durée et la forme de son contrat de travail.

○ La notion d'emploi

Cette présentation ne distingue pas les emplois, selon qu'ils sont à temps partiel ou complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne des trimestres. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne des quatre trimestres.⁸

○ L'approche du périmètre

S'agissant des associations, nous avons particulièrement veillé, lors du bilan de l'année 2006, à présenter l'emploi selon trois approches, la taille des associations employeurs, leur catégorie juridique et leur code d'activité. Le lecteur trouvera ici un bilan très succinct de l'année 2007, et une présentation très détaillée dans la sixième édition de LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT (octobre 2008). Une annexe technique présente la liste des codes activités qui seront présentés dans cette publication à venir.

S'agissant des mutuelles et des coopératives, nous avons tenu à préciser très clairement le périmètre, en lien avec la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES), et avec deux Chambres régionales de l'économie sociale (Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Il était en effet indispensable de vérifier la pertinence de notre présentation qui avait été, dans un premier temps, exclusivement construite à partir des codes juridiques des établissements.

Une minutieuse démarche de croisement entre deux types d'informations a donc été nécessaire : nous sommes partis du code juridique des employeurs, et nous avons observé, pour chacun d'entre eux, la distribution des codes d'activité (code APE selon la NAF rév.1⁹). Le lecteur trouvera dans cette publication et ses annexes techniques, à la fois la démarche que nous avons suivie, et les options de classement qui ont été prises.

⁸ Les données du quatrième trimestre MSA, exploitées en juillet 2008, sont des données provisoires n'intégrant pas les déclarations tardives de certains employeurs.

⁹ Nous avons en effet conservé la référence à la NAF en vigueur jusqu'au 31-12-2007 (NAF rév.1) pour pouvoir étudier plus finement les établissements dont l'activité n'est plus identifiée de façon spécifique dans la nouvelle nomenclature (NAF rév.2). Il s'agit des banques mutualistes (651D), des caisses d'épargne (651E) désormais regroupées sous le code 6419Z « autres intermédiations monétaires » ; des assurances relevant du code de la mutualité (660G) et des assurances dommages (660E) désormais assimilées aux « Autres assurances » (6512Z). Nous remercions nos partenaires de l'ACOSS et de la MSA d'avoir bien voulu rassembler les n°SIRET correspondant à ces établissements qui ne seront plus identifiables par leur seul code APE, à compter de cet exercice 2008. Ces listes permettront ainsi de suivre l'évolution de ces établissements, au cours des années à venir, ce qui, faute de mieux, sera très précieux pour les observateurs. Pour autant, la démarche ne pourra pas, bien entendu, intégrer les créations d'établissements dans ces domaines, ce qui fait qu'elle perdra peu à peu de son intérêt.

CONTRIBUTION A L'APPROCHE STATISTIQUE

Au moment où nos travaux s'achevaient, l'INSEE a mis en place un dispositif libre d'accès sur son site¹⁰, présentant les données de l'économie sociale en 2005 et 2006. Ceci constitue une avancée considérable, dans la mesure où des échanges techniques entre la DIISES, le CNCRES et l'établissement public ont permis de stabiliser le périmètre de l'économie sociale, de manière à permettre une exploration statistique. Cette présentation offre l'avantage d'une valorisation très attendue de l'économie sociale.

METHODOLOGIES UTILISEES :

○ Pour l'INSEE, le dispositif dit CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), est « un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation : des Déclarations annuelles de données sociales (DADS), et des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales).

Les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non. »

○ Pour Recherches & Solidarités, en coopération avec l'ACOSS-URSSAF et la MSA, le dispositif peut également aller jusqu'au niveau communal, même s'il est pour le moment surtout mis en œuvre de manière systématique jusqu'au niveau départemental. Le référentiel des entreprises et des établissements est strictement celui de l'INSEE (SIREN et SIRET).

Les données de l'emploi sont issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), jugés plus rigoureusement remplis par les employeurs que les déclarations annuelles de données sociales.¹¹ Pour autant, un recoupement a été effectué par l'ACOSS, de manière à bien vérifier la concordance des deux sources d'informations. Les autres avantages que présente le repérage de l'emploi par les BRC permettent d'obtenir une moyenne annuelle à partir des quatre résultats trimestriels, mais aussi de mesurer les variations saisonnières de l'emploi, notamment dans le secteur associatif.

○ Pour ce qui concerne les périmètres respectifs, qui diffèrent un peu, le lecteur trouvera toutes les informations utiles, selon les catégories juridiques et si besoin le code APE, dans un tableau récapitulatif figurant en annexe.

Il nous a semblé indispensable de rapprocher les données sur lesquelles nous travaillons depuis trois années (ACOSS, caisse nationale des URSSAF, pour le régime général et

¹⁰ Lien utile : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale®_id=99

¹¹ On peut en effet constater que les bordereaux de cotisations servant de bases de calcul des charges sociales sont plus attentivement considérés que la déclaration statistique annuelle, même si elle est obligatoire.

CCMSA pour le régime agricole), des données nationales publiées par l'INSEE. Nous avons pris la dernière année disponible auprès de l'INSEE (2006) pour effectuer cette comparaison.

Elle a nécessité, au préalable, un examen attentif de nos périmètres respectifs. Nous avons veillé à retirer de nos résultats les données concernant les secteurs de l'agriculture non pris en compte par l'INSEE. Nous avons également corrigé à la marge notre périmètre, pour épouser le périmètre adopté par l'établissement public¹².

○ Le nombre des établissements

Nous avons retiré de notre résultat tous les établissements relevant de l'agriculture.¹³ Le lecteur prendra garde de ne pas confondre le secteur d'activité *agriculture*, qui comporte les seules activités de culture, d'élevage, de sylviculture, de chasse, ou encore de pêche, et le régime de sécurité sociale agricole, plus large et qui comporte les activités déployées en lien avec le secteur rural.

Tableau 1

Données 2006 Etablissements	Recherches & Solidarités			INSEE CLAP	Ecart
	Régime général	Régime agricole (2)	Total		
Associations (1)	165 496	8 948	174 444	173 533	0,5 %
Fondations	901	26	927	977	-5,4 %
Coopératives	11 564	10 736	22 300	21 964	1,5 %
Mutuelles	6 332	605	6 937	6 896	0,6 %
Total	184 293	20 315	204 608	203 370	0,6 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. INSEE – CLAP. (1) Nos résultats sont exprimés selon le périmètre INSEE. (2) Les établissements de l'activité agriculture ont été enlevés de notre résultat.

Pour ce qui concerne le nombre des établissements coopératifs, nous avons identifié une difficulté de dénombrement, que nous partageons vraisemblablement avec l'INSEE, et qui concerne le Crédit agricole.¹⁴ Ceci ne touche en aucune manière le nombre d'emplois dont la présentation figure ci-après.

○ Le nombre des emplois

Tableau 2

Données 2006 Emplois	Recherches & Solidarités			INSEE CLAP	Ecart
	Régime général	Régime agricole (2)	Total		
Associations (1)	1 598 408	96 578	1 694 985	1 675 612	1,1 %
Fondations	57 526	213	57 739	57 869	-0,2 %
Coopératives	163 341	140 287	303 627	295 225	2,8 %
Mutuelles (3)	105 773	16 904	122 677	117 006	4,6 %
Total	1 925 048	253 981	2 179 029	2 145 712	1,5 %

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. INSEE – CLAP. (1) Nos résultats sont exprimés selon le périmètre INSEE. (2) Les emplois de l'activité agriculture ont été enlevés de notre résultat. (3) Les personnels propres de la MSA ont été retirés de nos résultats, dans la mesure où ils n'ont pas été intégrés par l'INSEE.¹⁵

¹² Voir la comparaison des périmètres en annexe 4.

¹³ Relevant donc de l'un des codes d'activité suivants : 011A, 011C, 011D, 011F, 011G, 012A, 012C, 012E, 012G, 012J, 013Z, 014A, 014B, 014D, 015Z, 020A, 020B, 020D, 050A, 050C.

¹⁴ Des contacts sont en cours avec la Fédération nationale du crédit agricole sur ce sujet.

¹⁵ Puisque l'Insee inclut la MSA dans le code Administration de la NES 16 (75.3A Activités générales de sécurité sociale de R10 Administration publique, dans la NES Niveau 3 à 114 rubriques).

Au bilan, les écarts sont très faibles, concernant les associations, que ce soit pour le nombre des établissements ou pour le nombre des emplois. Pour les fondations, seul le nombre des établissements diverge un peu, et il semble que ce soit lié à un effet de frontière entre les années 2006 et 2007. Nous avons effectivement enregistré un nombre important de nouveaux employeurs au cours de l'année 2007, et il est possible qu'ils aient été recensés par l'INSEE dès la fin de l'exercice 2006.¹⁶

○ La masse salariale

L'INSEE ne donne pas de résultats bruts concernant les masses salariales en jeu. Pour autant, il fournit des données relatives qui permettent de comparer nos bilans.

Tableau 3

Masse salariale 2006	ACOSS - MSA - R & S	INSEE - CLAP
Associations	69,1%	70,0%
Coopératives	19,7%	19,5%
Mutuelles	7,9%	7,4%
Fondations	3,3%	3,1%
Total	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. INSEE – CLAP.

Il semble que nous disposions ainsi, de par des démarches différentes, mais établies selon des périmètres comparables, de données qui fixent désormais le poids de l'économie sociale, et son importance du point de vue économique et social.

Au bilan, il y avait donc plus de 200.000 établissements employeurs dans l'économie sociale en 2006, et nous constatons un écart inférieur à 1% entre nos deux approches. Pour ce qui concerne les salariés, qui étaient au nombre de 2,2 millions en 2006, l'écart est nettement inférieur à 2% entre les résultats de l'INSEE et les résultats de l'ACOSS-URSSAF et de la MSA.

Il est indispensable de redire ici que cette démarche de comparaison ne vise qu'à sécuriser notre méthodologie, en toute transparence, sans aucune concurrence car nous ne serons jamais trop nombreux à nous préoccuper de faire progresser la connaissance dans ce domaine socialement si important, et si longtemps resté orphelin au plan statistique.



¹⁶ Selon l'INSEE, les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non. Il est donc possible que quelques fondations, non employeurs en fin d'année 2006, aient eu tout de même une activité économique préalable à des recrutements.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE NATIONALE

I - LE PANORAMA DE L'ANNEE 2007

○ LES ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2007

RAPPEL METHODOLOGIQUE : Nous comptons ici seulement les établissements employeurs (SIRET), c'est-à-dire qui ont employé au moins un salarié, au cours de l'année 2007. C'est ainsi, par exemple, que nous ne comptons pas une association, parfaitement active au demeurant, si elle n'a employé aucun salarié au cours de l'année. Par ailleurs, pour que le lecteur puisse lui-même arbitrer le périmètre qui lui convient, nous avons également isolé un certain nombre de catégories d'employeurs.

Un premier tableau permet de présenter ces établissements, selon qu'ils relèvent du régime général ou agricole, et selon leur catégorie juridique.

Tableau 4 - Les établissements de l'économie sociale actifs en 2007

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations	168 744	90	6 669	35	175 413	85
Fondations	992	1	32	-	1 024	1
Coopératives	11 975	6	11 838	62	23 813	11
Mutuelles	6 473	3	592	3	7 065	3
Total établissements	188 184	100	19 131	100	207 315	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S.

L'économie sociale comportait plus de 200.000 établissements employeurs actifs en 2007, dont près de 20.000 dans le régime agricole. Les associations représentent 90% des employeurs du régime général, mais seulement 35% des employeurs du régime agricole, dans lequel les coopératives sont prédominantes (62%).

Même si d'une manière générale le périmètre de l'économie sociale se stabilise peu à peu, quelques sujets « *frontaliers* » sont encore à préciser. C'est ainsi que nous avons décidé, tout comme l'an passé, de ne pas retenir les comités d'entreprises (2.934 établissements de catégories juridiques 8310 et 8311)¹⁷, les groupements d'employeurs (3.938 établissements de catégorie juridique 9223)¹⁸, et les congrégations (637 établissements en catégorie juridique 9240).

¹⁷ Les données correspondantes sont disponibles pour les lecteurs qui souhaiteront les connaître, et éventuellement les intégrer dans le périmètre.

¹⁸ A l'examen de ces groupements d'employeurs, il s'avère qu'il s'agit d'entreprises, individuelles ou collectives se rapprochant pour employer des salariés en commun. Il nous a donc semblé que le statut associatif correspondant (catégorie juridique 9223) ne faisait pas pour autant entrer ces groupements dans l'économie sociale. Pour autant, ils sont parfaitement identifiés dans les informations dont nous disposons, et leurs caractéristiques, ainsi que leur répartition territoriale peuvent être communiquées.

○ LES EMPLOIS EN 2007

RAPPEL METHODOLOGIQUE : Cette présentation ne distingue pas les emplois, selon qu'ils sont à temps partiel ou complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. La comparaison entre les statuts et avec l'ensemble du secteur concurrentiel (pages suivantes) doit être menée avec prudence car le niveau d'emplois n'est pas corrigé en équivalent temps plein. Les conclusions peuvent être très différentes en fonction du taux d'emplois à temps partiel dans les différentes catégories statistiques envisagées.

Avec plus de 2,2 millions d'emplois en 2007, l'économie sociale présente un enjeu économique et social particulièrement important. Le tableau suivant montre les poids de chacune des composantes.

Tableau 5 - L'emploi dans l'économie sociale en 2007 (en milliers)

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations	1 633	83	86	32	1 719	77
Fondations	60	3	-	0	60	3
Coopératives	165	8	147	55	312	14
Mutuelles	105	5	35	13	140	6
Total établissements	1 963	100	268	100	2 231	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S. Les totaux sont exacts, ils tiennent compte du fait que ne figurent pas certaines données non significatives, ou bien protégées par le secret statistique.

Le régime agricole représente environ 12% de l'emploi. C'est proportionnellement un peu plus qu'en termes d'établissements (9%). Les établissements comportent en moyenne davantage d'emplois. Ceci s'explique, d'une part, dans la mesure où les petits employeurs associatifs utilisant le chèque emploi associatif sont tous gérés par le régime général, y compris s'ils sont issus du régime agricole, d'autre part, dans la mesure où les mutuelles comportent significativement un plus grand nombre d'emplois en moyenne.

○ LA MASSE SALARIALE EN 2007

Avec plus de 45 milliards d'euros de salaires bruts distribués en 2007, dont 14% dans le régime agricole, l'économie sociale tient une place considérable dans l'économie française.

Tableau 6 - La masse salariale de l'économie sociale en 2007 (en milliers d'euros)

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Associations	29 637 467	76	1 404 505	22	31 041 971	69
Fondations	1 532 907	4	4 207	0	1 537 113	3
Coopératives	4 900 647	12	3 843 129	62	8 743 776	19
Mutuelles	2 973 405	8	986 737	16	3 960 142	9
Total établissements	39 044 426	100	6 238 577	100	45 283 003	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S.

Les proportions sont inversées entre le régime général dans lequel les associations représentent plus de 75% du total, et le régime agricole où ce sont les coopératives qui dominent, avec plus de 60% du total. Le poids des mutuelles est proportionnellement deux fois plus important dans le régime agricole (16% contre 8%).

II - QUELQUES REPERES UTILES

○ LES POIDS RESPECTIFS DE CHAQUE COMPOSANTE

Comme nous l'avons déjà remarqué, le poids du régime agricole varie, selon que l'on observe la proportion de ses établissements (9%), de ses emplois (12%), ou de sa masse salariale (14%), au sein de l'économie sociale. Ses établissements associatifs et mutualistes comportent, en moyenne, un plus grand nombre d'emplois que ceux du régime général.

De plus, dès lors qu'il comporte significativement une plus faible proportion d'associations (35% contre 90% dans le régime général), sa masse salariale en est augmentée proportionnellement d'autant, puisqu'elles comportent davantage d'emplois à temps partiel que les autres composantes de l'économie sociale.

Selon le même raisonnement, et grâce au tableau suivant, on peut observer le poids de chacune des composantes de l'économie sociale, selon que l'on raisonne en termes d'établissements, d'emplois ou de masse salariale.

Tableau 7 - Poids respectif des composantes de l'économie sociale en 2007 (en %)

Typologie		Régime général	Régime agricole	Total
Associations	Etablissements	90	35	85
	Emplois	83	32	77
	Masse salariale	76	22	69
Fondations	Etablissements	1	NS	1
	Emplois	3	NS	3
	Masse salariale	4	NS	3
Coopératives	Etablissements	6	62	11
	Emplois	8	55	14
	Masse salariale	12	62	19
Mutuelles	Etablissements	3	3	3
	Emplois	5	13	6
	Masse salariale	8	16	9

Source : ACOSS et MSA – Traitement R & S. Lecture : Les associations représentent 85% des établissements, 77% des emplois et 69% de la masse salariale, de l'ensemble de l'économie sociale. Les coopératives du régime agricole représentent 62% des établissements et 55% des emplois de l'ensemble du secteur agricole.

Le secteur associatif comporte un grand nombre d'établissements (85% du total), employant en moyenne assez peu de salariés, dont on sait qu'une certaine partie sont à temps partiel. C'est la raison pour laquelle la masse salariale associative ne représente que 69% du total de la masse salariale de l'économie sociale.

De ce point de vue, retenons les précieuses informations diffusées par l'INSEE concernant la différence entre le nombre d'emplois et le bilan en équivalents temps pleins pour chacune des composantes. Le résultat du rapport entre ce nombre d'équivalents temps pleins et le nombre d'emplois donne une proportion maximale de 95% dans le secteur coopératif, de 92% dans les mutuelles, de 84% dans les fondations, et minimale de 81% dans les associations.¹⁹ Cela veut donc dire que cent emplois associatifs équivalent à 81 temps pleins.

¹⁹ Source : INSEE – Dispositif CLAP – Année 2006.

○ LES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE COMPOSANTE

C'est donc en grande partie pour cette raison, liée à la proportion d'emplois à temps partiel, que le salaire moyen associatif est significativement plus faible que dans les coopératives et les mutuelles, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 8 – Nombre de salariés par établissement et salaire moyen en 2007

Typologie		Régime général	Régime agricole
Associations	Salariés/Etablissement	9,7	12,9
	Salaire annuel moyen	18 150	16 330
Fondations	Salariés/Etablissement	60,0	NS
	Salaire annuel moyen	25 550	NS
Coopératives	Salariés/Etablissement	13,8	12,4
	Salaire annuel moyen	29 700	26 140
Mutuelles	Salariés/Etablissement	16,3	37,0 (1)
	Salaire annuel moyen	28 320	23 280

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : Le nombre moyen de salariés au sein des associations du régime général est un peu inférieur à 10, et un peu inférieur à 13 dans le régime agricole. Le salaire moyen distribué dans les associations du régime général est de 18.150 euros par an, et de 16.330 euros dans le régime agricole. (1) Effectif moyen calculé hors les personnels de la MSA.

Rappelons que le nombre moyen de salariés par association employeur est plus important dans le régime agricole, dans la mesure où les petits employeurs associatifs autorisés à utiliser le chèque emploi associatif (moins de trois équivalents temps plein en 2007), et choisissant ce dispositif, sont tous gérés par le régime général. Un nombre important de petits employeurs associatif du secteur agricole ne figurent donc pas dans cette moyenne.

Rappelons également concernant les fondations que ne figurent ici que les employeurs, généralement de grandes fondations à vocation nationale ou interrégionale. Dans le secteur mutualiste, on remarque que le nombre moyen de salariés est nettement plus important pour le régime agricole, y compris lorsque nous avons enlevé les salariés de la MSA pour effectuer une moyenne générale.

Nous tenons bien évidemment les informations nécessaires, à la disposition des observateurs et des chercheurs qui souhaiteront effectuer des analyses plus poussées, par catégorie juridique ou par code d'activité, que ce soit au plan national, ou que ce soit au plan territorial, par région ou par département.

○ LE POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SEIN DU SECTEUR CONCURRENTIEL

METHODOLOGIE : La notion de secteur concurrentiel est ici la suivante : *le champ couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France dans un secteur qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF) l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi, par les ménages, de salariés à domicile*²⁰. La même notion a été utilisée par les services de la MSA.

Par rapport au secteur concurrentiel, le périmètre de l'économie sociale, tel qu'il est aujourd'hui admis, comporte environ 9,7% de l'ensemble des établissements, 11,8% du total des salariés²¹, et 9,5% de la masse salariale. Le tableau suivant présente ce bilan, et le poids relatif de chacune des quatre composantes.

Tableau 9 – Le poids de l'économie sociale (en %)

Année 2007	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie Sociale	Secteur concurrentiel
Etablissements	8,2	1,1	0,3	NS	9,7	100,0
Emplois	9,1	1,6	0,7	0,3	11,8	100,0
Masse salariale	6,5	1,8	0,8	0,3	9,5	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Le seul secteur associatif représente un peu plus de 9% de l'emploi concurrentiel. Précisons aussi que le poids relatif de l'emploi de l'économie sociale dans le secteur concurrentiel est significativement plus important dans le régime agricole (25%), notamment par l'importance de ses coopératives, que dans le régime général (11%).

Globalement, l'économie sociale est donc un secteur particulièrement dynamique : entre 2006 et 2007, la progression du nombre de salariés a été de 1,9%, contre 0,6% pour le secteur concurrentiel, hors économie sociale. De la même manière, la masse salariale a augmenté de 4,5% (1,5% en euros constants), plus fortement que dans le reste du secteur concurrentiel.

○ UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE SELON LES COMPOSANTES

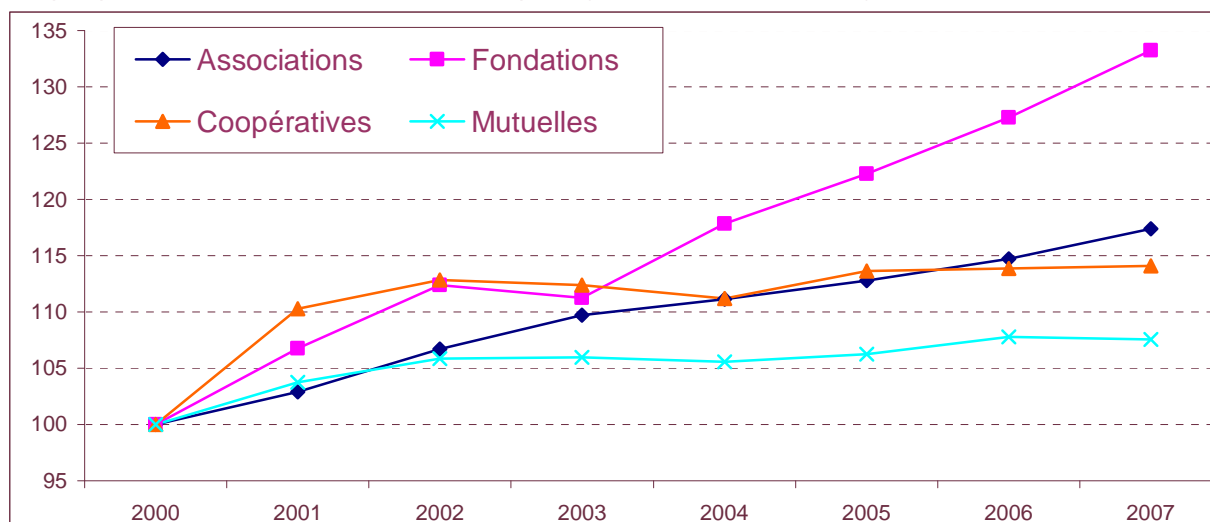
Le secteur associatif a progressé de 2,4% en termes d'emplois, et de 5,3% en termes de masse salariale, entre les années 2006 et 2007, plus nettement que les secteurs coopératifs et mutualistes. Ce dynamisme, ainsi que le poids de ce secteur, expliquent en grande partie la différence que nous observons entre l'économie sociale et le reste du secteur concurrentiel.

Un graphique, construit en base 100 en 2000 pour permettre une observation comparative, montre l'évolution différenciée de l'emploi au cours des dernières années.

²⁰ ACOSS STAT n° 50 Juillet 2007. Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants.

²¹ En rapportant l'emploi de l'économie sociale à l'ensemble de l'emploi salarié, secteur public compris, et travailleurs indépendants non compris, l'INSEE parvient à un ratio de l'ordre de 9,6%. Nos deux approches concordent donc de ce point de vue aussi.

Graphique 1 – Evolution du nombre d’emplois (en base 100 en 2000)

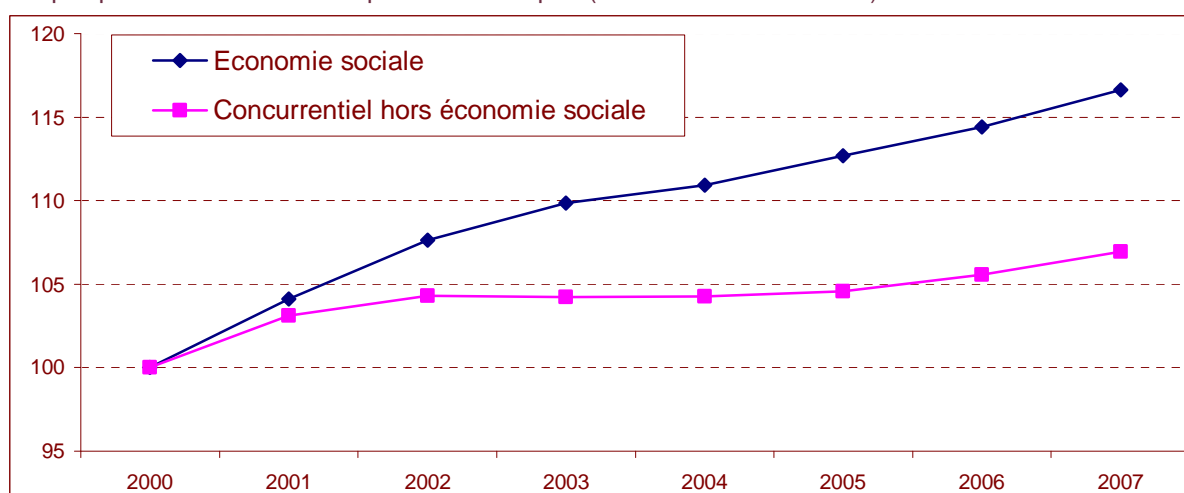


Source: ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Passons rapidement sur l’évolution de l’emploi dans les fondations, dès lors qu’elle porte sur des petits nombres, et surtout qu’elle part d’un niveau assez modeste. C’est donc la croissance de l’emploi associatif qui présente à la fois la régularité et l’intensité les plus nettes. Le secteur coopératif connaît une forte accélération en 2001 et 2002, puis une relative stagnation dont on verra plus loin qu’elle s’explique par sa composante agricole. L’emploi mutualiste a également connu une assez forte augmentation en 2001 et 2002, puis une stabilisation au-delà.

C’est donc bien le secteur associatif, de par son poids relatif (77% de l’emploi) et de par son dynamisme, qui tire véritablement vers le haut le bilan général de l’économie sociale, illustré dans le graphique suivant.

Graphique 2 – Evolution comparée de l’emploi (en base 100 en 2000)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

C’est ainsi que la proportion de l’emploi de l’économie sociale est passée progressivement de 11% en 2000 à 11,8% en 2007. Cette proportion est exprimée en fonction du nombre d’emplois. Elle est assez proche lorsqu’on l’évalue en équivalents temps pleins : 11,4%²².

²² Evaluation réalisée pour l’année 2007 à partir des bilans 2005 et 2006 publiés par l’INSEE.

Avec plus de 200.000 établissements employeurs en 2007, comportant plus de 2,2 millions d'emplois et distribuant une masse salariale de 45 milliards d'euros, l'économie sociale fait donc figure d'acteur majeur du point de vue économique et social.

Le domaine agricole représente 12% de cet emploi, tout particulièrement présent dans le secteur coopératif.

Au sein du domaine concurrentiel, l'économie sociale représente aujourd'hui près de 12% de l'emploi, connaissant une croissance nettement plus rapide, notamment de par le dynamisme des associations employeurs.

On a en effet enregistré, dans l'ensemble de l'économie sociale, une progression de près de 320.000 emplois depuis l'année 2000, dont 42.500 entre 2006 et 2007.

III - LES ASSOCIATIONS

Ce sujet sera très rapidement traité dans cette publication, et abordé d'une façon très détaillée²³ dans la sixième édition de La France associative en mouvement²⁴, à paraître au mois d'octobre 2008. Il est ici abordé dans la mesure où les associations sont une composante de l'économie sociale, et il ne sera question que des associations employeurs, puisque c'est le sujet de cet ouvrage. Pour autant, le lecteur n'aura garde d'oublier qu'il existe en France plus d'un million d'associations vivantes, actives et tellement utiles dans leur secteur d'intervention et sur leur territoire propre (quartier ou village...). En effet, à partir du nombre d'associations employeurs que nous dénombrons en 2007, et compte tenu des résultats des enquêtes régulières menées par le MATISSE²⁵, il y aurait entre 1.050.000 et 1.100.000 associations actives, dont plus de 80% ne disposent que d'une ressource humaine bénévole, par définition non salariée.

Rappelons ici que les associations représentent, en 2007, 85% des établissements de l'économie sociale, 77% des emplois et 69% de la masse salariale distribuée. Il s'agit donc de la composante la plus importante, dont le dynamisme a de surcroît permis une progression très significative de l'économie sociale dans son ensemble.

○ LE NOMBRE D'ETABLISSEMENTS

RAPPEL METHODOLOGIQUE : La plupart des associations sont à la fois une entreprise, avec un code SIREN, et un établissement, avec un code SIRET. Pour autant, nous avons effectué un repérage qui montre que si les associations employeurs de moins de 10 salariés n'ont en général qu'un seul établissement, les associations de 10 à 100 salariés ont en moyenne un peu moins de 2 établissements. Pour les très grandes associations qui emploient plus de 100 salariés, la moyenne du nombre d'établissement est de 7. N'ont été prises en compte que les associations ayant employé au moins un salarié au cours de l'année considérée. N'ont pas été pris en compte les groupements d'employeurs, les congrégations et les comités d'entreprises.

On dénombre plus de 175.000 associations employeurs en 2007, dont environ 80% disposent d'un effectif de moins de 10 salariés. Pour autant, on compte près de 7.200 grandes associations comportant plus de 50 salariés.

Le graphique suivant présente la progression du nombre d'établissements associatifs employeurs, de l'année 2000 à l'année 2007.

²³ Voir en annexe 1 la liste des codes activité qui sont concernés par cette future présentation.

²⁴ Cette publication comportera le bilan des créations d'associations au cours de l'année 2007-2008, le bilan de l'emploi en 2007, et les résultats de la troisième vague d'enquête d'opinion auprès des responsables associatifs, notamment sur le rôle citoyen des associations, d'une part, et sur leurs relations avec les collectivités territoriales, d'autre part.

²⁵ Laboratoire de l'Université Paris I. Il y aurait entre 16 et 17% d'associations employeurs, parmi les associations actives.

Graphique 3 – Evolution du nombre d'établissements associatifs employeurs

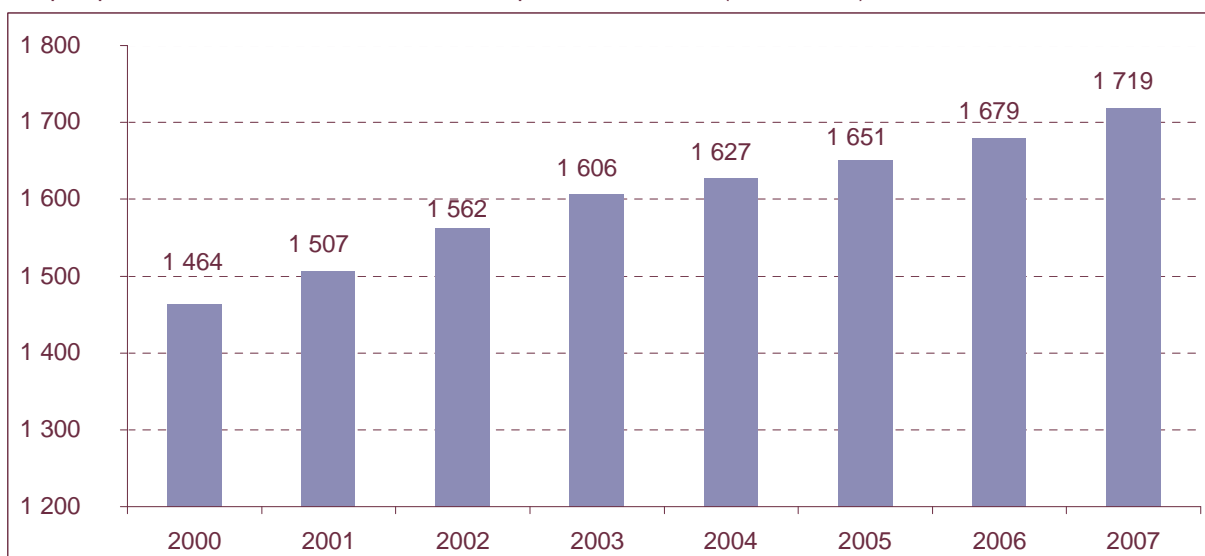


Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Totaux annuels arrondis à la dizaine la plus proche.

Nous reviendrons en détail sur cette évolution dans le cadre de la sixième édition de *LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT* (octobre 2008). Indiquons ici simplement que cette courbe s'explique par la fin du dispositif des emplois jeunes, particulièrement sensible en 2004, puis par la montée en puissance du chèque emploi associatif, ainsi que par la mise en place de certaines mesures régionales, dont les emplois tremplins.

○ EVOLUTION DU NOMBRE DES EMPLOIS

Graphique 4 – Evolution du nombre d'emplois associatifs (en milliers)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Quel est le secteur qui peut ainsi s'enorgueillir d'une augmentation de près de 18% de son emploi, soit 255.000 emplois créés, en sept années ? Avec environ 1.720.000 emplois en 2007, le secteur associatif représente plus de 9% de l'emploi concurrentiel.²⁶

²⁶ Selon les données repères, publiées par l'INSEE, nous parvenons à un total de l'ordre de 1.400.000 équivalents temps pleins en 2007 dans le secteur associatif.

IV - LES FONDATIONS

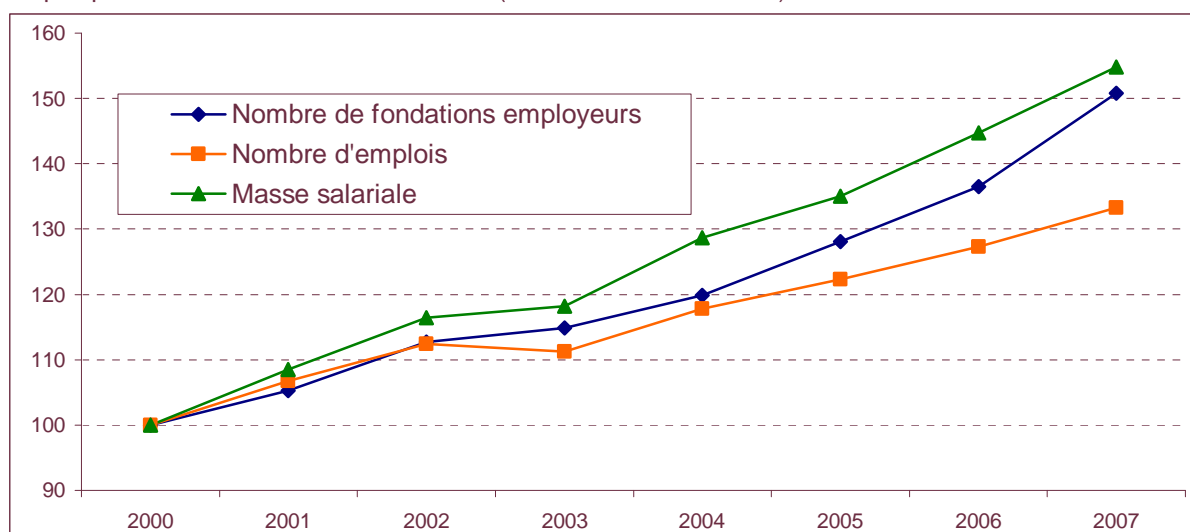
Il y a en France trois catégories de fondations, celles qui sont reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprises, et les fondations dites « abritées » par des organismes habilités, tels la Fondation de France ou l'Institut de France. Un dispositif d'encouragement en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur a autorisé, en 2007, la création de fondations de coopération scientifique, de fondations partenariales et de fondations universitaires.²⁷

Selon l'Institut Montaigne, il y aurait environ 2000 fondations en France, dont les très nombreuses fondations abritées, probablement aux alentours de 1500.²⁸

RAPPEL METHODOLOGIQUE : Nous limitons notre approche aux fondations ayant employé au moins un salarié, au cours des années prises en compte. Elles se situent dans la catégorie juridique 9300, et disposent d'un code activité (APE) qui varie selon leur objet. Nous avons croisé ces deux critères pour présenter un panorama complet.

Il y avait 1.024 fondations employeurs en 2007, ce qui correspondait à un peu plus de 60.200 emplois²⁹, pour une masse salariale de près de 1,54 milliard d'euros de masse salariale. Elles représentent environ 3% de l'emploi de l'ensemble de l'économie sociale, et connaissent une progression assez rapide³⁰, comme l'indique le graphique suivant.

Graphique 5 – Evolution des fondations (en base 100 en 2000)



Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

La progression a connu une pause au cours de l'année 2003, dont la raison pourrait être la préparation et le vote d'une importante loi concernant les associations et les fondations.³¹ Et il est indéniable que les nouvelles dispositions ont ensuite encouragé le développement de ces organismes.

²⁷ Voir sur le sujet *Les fondations en France en 2007* – Centre Français des Fondations – Avril 2008.

²⁸ *Vingt-cinq propositions pour développer les fondations en France* – Institut Montaigne – Nov. 2002.

²⁹ Soit environ 51.000 équivalents temps pleins, selon les données communiquées par l'INSEE.

³⁰ Ceci est à relativiser, dans la mesure où la France connaît un certain retard dans ce domaine, notamment par comparaison avec nos voisins d'Allemagne ou de Grande Bretagne.

³¹ Cette année-là, le Conseil d'Etat a modifié les statuts-types des Fondations reconnues d'utilité publique, et cette loi a sensiblement renforcé les incitations fiscales en faveur de toutes les formes de générosité.

A partir de 2005, les courbes respectives du nombre d'employeurs et du nombre d'emplois se séparent, ce qui traduit un nombre moyen de salariés par fondation en légère baisse, passant de 66 en 2004 à un peu plus de 60 en 2007. Corrigée de l'inflation, la courbe de la masse salariale suit à peu près celle du nombre d'emplois, car le salaire moyen est resté stable en euros constants.

○ LA REPARTITION PAR ACTIVITE

L'essentiel de l'action des fondations employeurs, les seules prises en considération ici, de situe dans le domaine de la santé et du social, qui réunissent environ 65% des employeurs et surtout plus de 80% des emplois recensés.

Tableau 10 – Répartition des fondations par activité en 2007

Activité selon code APE	Fondations Etablissements	Emplois (arrondis à la dizaine)	Emplois (en %)	Masse salariale (en milliers d'euros)
Santé	118	25 320	42,1	688 892
Tourisme	23	220	0,4	4 983
Hébergement - Logement	34	510	0,8	11 349
Recherche - Développement	41	4 830	8,0	153 763
Services aux entreprises	26	270	0,4	7 604
Enseignement - Formation	46	3 170	5,3	79 005
Accueil des enfants handicapés	35	2 620	4,4	57 958
Accueil des enfants en difficulté	89	4 480	7,4	102 886
Accueil des adultes handicapés	43	2 800	4,7	67 658
Accueil des personnes âgées	145	6 780	11,3	146 654
Autres hébergements sociaux	26	880	1,5	18 741
Crèches et garderies d'enfants	7	110	0,2	2 570
Aide par le travail, ateliers protégés	35	2 130	3,5	34 980
Aide à domicile	12	390	0,6	6 301
Autres formes d'action sociale	127	3 880	6,4	94 010
Organisations religieuses	5	20	0,0	282
Culture	51	370	0,6	10 318
Organisations non classées ailleurs	129	1 420	2,4	44 334
Total régime général	992	60 200	100,0	1 532 289

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R & S. La ventilation, par code APE, des 32 fondations du domaine agricole, ne change pas les pourcentages mentionnés dans ce tableau.

Les données de ce tableau, qui peuvent être encore affinées, peuvent permettre d'autres analyses, et notamment de repérer les fondations dans lesquelles les emplois sont les plus nombreux. Ainsi, pour une moyenne générale de l'ordre de 60 emplois par fondation, le secteur de la santé vient très largement en tête avec un nombre moyen de 215, suivi par la recherche-développement, avec une moyenne de l'ordre de 120 emplois par établissement. A l'opposé, il n'y a que 7 emplois en moyenne dans la culture.

○ UNE REPARTITION TERRITORIALE SIGNIFICATIVE

S'il y a plus de 320 fondations employeurs en Ile de France, dont plus de 220 à Paris, elles sont toutefois présentes sur tout le territoire national. C'est ainsi, par exemple, qu'on en trouve près de 50 dans la région Nord-Pas-De-Calais, une quinzaine en Champagne-Ardenne, plus de 30 en Picardie, et plus de 20 dans les Pays de la Loire...

V – LE SECTEUR DE LA COOPERATION

○ LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS COOPERATIFS

METHODOLOGIE : Nous avons distingué quatre groupes de catégories juridiques, l’an passé. Nous avons affiné la présentation à sept groupes cette année, après avoir vérifié que chacun de ces groupes présentait une cohérence en termes d’activité (codes APE)³², et après avoir réparti plus finement les établissements en fonction de ces codes, notamment pour ce qui concerne notre groupe de coopératives de crédit. Toute notre démarche est expliquée d’une manière très détaillée dans un document annexe. Le lecteur trouve donc un classement qui présente successivement les coopératives agricoles, les coopératives de production, les coopératives de crédit, les coopératives de consommation, les coopératives artisanales, les coopératives commerciales et les autres coopératives.

Rappelons ici que le secteur coopératif représente 11% des établissements de l’économie sociale, 14% de l’emploi et 19% de la masse salariale totale. Il est particulièrement présent dans le domaine agricole, puisque les coopératives y représentent 55% de l’emploi et 62% de la masse salariale. Le tableau suivant présente la ventilation du secteur coopératif, selon les sept groupes annoncés.

Tableau 11 - Les établissements coopératifs actifs en 2007

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Coopératives agricoles	67	1	4 656	39	4 723	20
Coopératives de production	1 407	12	30	-	1 437	6
Coopératives de crédit	8 039	67	7 025	59	15 064	63
Coopératives de consommation	413	3	-	-	413	2
Coopératives artisanales	244	2	-	-	245	1
Coopératives commerciales	78	1	-	-	78	0
Autres coopératives	1 727	14	126	-	1 853	8
Total des coopératives	11 975	100	11 838	100	23 813	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les totaux sont exacts, ils tiennent compte du fait que ne figurent pas certaines données non significatives, ou bien protégées par le secret statistique.

Dans les deux régimes, les coopératives de crédit dominent nettement. On compte également, près de 1.500 coopératives de production, plus de 400 coopératives de consommation, près de 250 coopératives artisanales et un peu moins d’une centaine de coopératives commerciales. Plus de 4.700 coopératives agricoles viennent compléter ce bilan 2007.

Notons que 737 caisses d’épargne figurent par erreur sous la catégorie juridique 5699.³³ C’est ce qui a expliqué plusieurs méprises, dont la nôtre l’an passé, et la prise en compte indue de l’ensemble des établissements de ce code 5699. Nous avons corrigé cette erreur cette année.

³² Nous avons donc systématiquement croisé la catégorie juridique et le code activité pour présenter tous ces résultats.

³³ Mais avec un code APE 661 E correct.

○ L'EMPLOI COOPERATIF

Alors que les établissements coopératifs du régime agricole représentent à peu près la moitié des établissements, ils emploient environ 47% des salariés. C'est ainsi que le nombre moyen des salariés des établissements du régime général est proche de 14, quand il est un peu supérieur à 12 dans le régime agricole. Le tableau suivant présente la ventilation de l'emploi dans chacun des régimes.

Tableau 12 - L'emploi dans les coopératives en 2007 (en milliers)

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Coopératives agricoles	-	0	75	51	75	24
Coopératives de production	25	15	-	-	25	8
Coopératives de crédit	97	59	69	47	166	53
Coopératives de consommation	6	4	-	-	6	2
Coopératives artisanales	2	1	-	-	2	1
Coopératives commerciales	7	4	-	-	7	2
Autres coopératives	28	17	2	1	30	10
Total des coopératives	165	100	147	100	312	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA - Traitement R & S. Les totaux sont exacts, ils tiennent compte du fait que ne figurent pas certaines données non significatives, ou bien protégées par le secret statistique.

On retrouve ici la domination des coopératives de crédit, totalisant respectivement près de 60% des emplois dans le régime général et près de 50% dans le régime agricole.

○ L'EVOLUTION 2000 - 2007

La progression du nombre des établissements a été de 55% dans le régime général, notamment avec le doublement des coopératives de crédit. De leur côté, les coopératives artisanales et les coopératives de production ont vu leur nombre progresser d'un peu plus de 10%. Le nombre des coopératives du régime agricole a, au contraire, faibli de l'ordre de 10%, au cours de la période examinée.

Du point de vue de l'emploi, le régime général a gagné environ 15.000 emplois en sept années, soit une progression de 10% environ. Les coopératives de production ont gagné 2.700 emplois, les coopératives de crédit environ 8.700, et les coopératives artisanales et commerciales près de 2.000 emplois. De son côté, le régime agricole s'est maintenu un peu au-dessous de 150.000 emplois, tout au long de la période.

En euros constants, la masse salariale a évolué de 13% dans les coopératives du régime général et de 9% dans celles du régime agricole, entre 2000 et 2007.

VI- LES MUTUELLES

○ LA REPARTITION DES ETABLISSEMENTS MUTUALISTES

METHODOLOGIE : Nous avons, ici aussi, privilégié l'approche selon la catégorie juridique, tout en croisant les données avec le code APE, pour en présenter les activités le plus souvent rencontrées.

Les assurances mutuelles agricoles sont exclusivement situées dans l'activité *assurances dommages* (APE 660 E). La mutualité sociale agricole se situe parmi les activités générales de sécurité sociale (APE 753A). Parmi les sociétés d'assurance mutuelles (CJ 6411), nous avons isolé les plus nombreuses, c'est-à-dire celles qui sont dans l'activité *assurance dommages* (APE 660E).

Nous avons pu mettre en évidence les codes activités les plus représentés au sein des mutuelles de la catégorie 8210 : « *assurance relevant du code de la mutualité* » code APE 660 G – « *commerce de détail d'optique* » code APE 524 T – « *pratique dentaire* » code APE 851 E – « *accueil des personnes âgées* » code APE 853 D.

Nous avons enfin présenté le groupe des « autres organismes mutualistes » appartenant à la catégorie juridique 8290, et relevant pour la plupart – mais pas exclusivement – du code APE 660G *assurance relevant du code de la mutualité*. Ces informations méthodologiques, un peu plus détaillées en annexe, permettent aux chercheurs et aux observateurs de réaliser des groupements différents s'ils le souhaitent.³⁴

Le secteur mutualiste représente 5% des établissements de l'économie sociale, 13% de l'emploi et 16% de sa masse salariale. Le tableau suivant présente la répartition de ces établissements, selon les 11 groupes annoncés.

Tableau 13 - Les établissements mutualistes actifs en 2007

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Assurances mutuelles agricoles (CJ 8250)	-	-	106	18	110	2
Mutualité sociale agricole (CJ 8140)	-	-	99	17	102	1
Société d'assurances mutuelles (CJ 6411)	2019	32			2021	28
<i>dont assurances dommages (APE 660E)</i>	1854	29	-	-	1 855	26
Mutuelles (CJ 8210)	4430	69	24	5	4454	63
<i>dont relevant du code de la mutualité (APE 660G)</i>	2760	43	15	3	2 775	39
<i>dont commerce de détail d'optique (APE 524 T)</i>	502	8	-	-	502	7
<i>dont pratique dentaire (APE 851E)</i>	332	5	-	-	332	5
<i>dont Accueil de personnes âgées (853D)</i>	192	3	-	-	192	3
Autres mutuelles (CJ 8290)	17	-	361	61	378	5
Total des Mutuelles	6 473	100	592	100	7 065	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les totaux sont exacts, ils tiennent compte du fait que ne figurent pas certaines données non significatives, ou bien protégées par le secret statistique.

Le régime général comporte l'essentiel du secteur mutualiste, avec plus de 90% des établissements, comme le montre le tableau ci-dessus. Les établissements les plus

³⁴ Notamment, comme le propose le CNCRES, en distinguant les mutuelles régies par le code des assurances : 6411 et 8250 et les mutuelles régies par le code de la mutualité : 8410, 8210, 8290.

nombreux sont respectivement ceux qui relèvent du code de la mutualité (43%) et ceux qui agissent dans le domaine de l'assurance dommage (29 %).

Nous avons signalé l'an passé certaines mutuelles figurant désormais sous forme de Groupements d'intérêt économique (GIE). Nous citons cet exemple comme l'une des exceptions qui font que l'approche selon les catégories juridiques présente quelques limites.

○ L'EMPLOI MUTUALISTE

Si le régime agricole comportait moins de 10% des établissements, il représente environ 25% de l'emploi mutualiste, notamment avec le poids de la Mutualité sociale agricole qui comporte plus de 16.400 salariés.³⁵ Le tableau suivant permet de ventiler l'emploi, à la fois selon le régime, et selon les groupes de mutuelles classées par activité.

Tableau 14 - L'emploi dans les mutuelles en 2007 (en milliers)

Typologie	Régime général	en %	Régime agricole	en %	Total	en %
Assurances mutuelles agricoles (CJ 8250)	-	-	13	39	13	10
Mutualité sociale agricole (CJ 8140)	-	-	16	47	17	12
Société d'assurances mutuelles (CJ 6411)	28	27	-	-	28	20
<i>dont assurances dommages (APE 660E)</i>	27	26	-	-	27	19
Mutuelles (CJ 8210)	76	73	-	-	76	44
<i>dont relevant du code de la mutualité (APE 660G)</i>	40	38	-	-	40	29
<i>dont commerce de détail d'optique (APE 524 T)</i>	3	3	-	-	3	2
<i>dont pratique dentaire (APE 851E)</i>	3	3	-	-	3	2
<i>dont Accueil de personnes âgées (853D)</i>	6	6	-	-	6	4
Autres mutuelles (CJ 8290)	-	0	5	13	5	3
Mutuelles	105	100	35	100	140	100

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Les totaux sont exacts, ils tiennent compte du fait que ne figurent pas certaines données non significatives, ou bien protégées par le secret statistique.

Dans le régime général, une ventilation fine des emplois montre la place des mutuelles relevant du code de la mutualité (38%) et de celles qui interviennent dans l'assurance dommages (26%). Au sein du régime agricole les effectifs de la MSA représentent près de la moitié de l'emploi (47%).

Pour revenir sur l'exemple donné plus haut, concernant les mutuelles qui se sont groupées en GIE, et qui ne reprennent pas forcément les codes APE habituels des mutuelles, nous avons repéré près de 5.000 emplois qui doivent donc être ajoutés au secteur mutualiste, s'il l'on veut réellement compter son poids économique et social.³⁶

Les mutuelles ont gagné globalement environ 10.000 emplois entre 2000 et 2007. Proportionnellement, cette augmentation a été de 6%, pour le régime générale, et de 14%, nettement plus forte dans le régime agricole.

³⁵ Les CRES et le CNCRES ne retiennent pas la Mutualité Sociale Agricole dans le périmètre de la Mutualité et donc de l'Economie Sociale, de par le caractère obligatoire de l'affiliation à la MSA.

³⁶ Nous sommes disponibles pour des échanges sur le sujet, et pour tenter de cerner mieux encore ce type d'exceptions.

Après cette présentation nationale, il nous a semblé utile et particulièrement enrichissant de poursuivre par une contribution de Jacques PRADES³⁷ et Marius CHEVALLIER³⁸, en les remerciant très vivement aussi pour tous les conseils précieux qu'ils ont bien voulu prodiguer à notre équipe pour la conception et la rédaction de cet ouvrage.

Il nous semble également indispensable de préciser que cette publication se limite aux notions d'emploi dans l'économie sociale dite « instituée », même si nous n'ignorons pas les débats en cours sur les notions d'économie sociale et d'économie solidaire. « *Reprochant à l'économie sociale « instituée » de privilégier l'aspect gestionnaire, au risque d'occulter la dimension citoyenne et civique, les mouvements se réclamant de l'économie solidaire ont mis l'accent sur certaines valeurs : solidarité à l'égard des défavorisés, importance de la question du lien social, volonté d'autonomie face à l'Etat, en remettant au premier plan la problématique d'engagement, du don, de la réciprocité.* »³⁹ Le nom et l'objet même de notre Centre de recherches nous conduisent bien évidemment à nous intéresser à toutes les formes de solidarités, mais notre souci se limite ici à ce sujet de l'emploi qui comporte déjà bien des aspects délicats à arbitrer, et comme on le voit, bien des difficultés de dénombrement.

VII - QUEL POIDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ?

JACQUES PRADES – MARIUS CHEVALLIER

En revendiquant de *travailler autrement*, l'économie sociale questionne les catégories économiques traditionnellement utilisées pour mesurer l'économie. Cela rend d'autant plus périlleux d'en donner une représentation statistique fidèle. Il est donc important de montrer clairement ce que ces chiffres disent, et ce qu'ils ne permettent pas de dire.

Dans un premier temps, il faudra montrer les implications concrètes de la méthode utilisée dans cette publication sur la représentation de la réalité de l'économie sociale : quelles dimensions et problématiques de l'économie sociale se retrouvent privilégiées dans cette approche ?

Dans un deuxième temps, il faudra tirer les conséquences du questionnement des catégories économiques par l'économie sociale. En effet, l'économie sociale brouille les frontières entre les catégories : salariés et bénévoles, public et privé, économique et sociale, producteur et consommateur, propriétaire et locataire, etc. La mesure statistique, qui repose sur l'étanchéité de telles catégories, est donc nécessairement partielle, quoique incontournable, dès lors que l'on se livre à une comparaison avec une économie caractérisée par une organisation rationnelle du réel. Dans le cadre d'approches qualitatives indispensables, il est courant d'appréhender l'importance des entreprises d'économie sociale par leur poids politique, au sens de capacité à mettre en débat public les modes de régulation de la société. On cherche alors à accroître la visibilité de l'économie sociale.

³⁷ Maître de conférences à l'Université Toulouse II Le Mirail – département économie. Responsable et fondateur du master professionnel d'économie sociale.

³⁸ Diplômé de l'ENSAE, chargé d'études et de développement au Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (CERISES)

³⁹ Guy NEYRET in *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, ouvrage collectif dirigé par Daniel RAULT – Editions La découverte – Octobre 2006.

Parmi nos réflexions⁴⁰, une des questions récurrentes posées est celle du poids territorial des entreprises d'économie sociale : comment les entreprises d'économie sociale permettent-elles à des territoires de conserver leurs spécificités dans le contexte de la globalisation ? Alors que la logique économique dominante est basée sur l'allocation optimale des capitaux et donc sur la mobilité, l'économie sociale est plus en mesure d'organiser la conservation du patrimoine collectif d'un territoire. Les entreprises d'économie sociale entretiennent des rapports étroits avec leur territoire d'appartenance car elles sont initiées par des collectifs qui sont des *morceaux*⁴¹ de ces territoires.

I – Construire une représentation statistique de l'économie sociale

Le travail mené ici résulte d'un double choix : périmètre défini par 31 catégories juridiques réparties en 4 grandes familles, utilisation des bases de données de l'ACOSS-URSSAF et de la MSA, avec focalisation sur la variable emploi. Aucun de ces choix n'est neutre. Le premier choix est le résultat de la construction sociale et politique de la notion d'économie sociale depuis plus de 30 ans. On ne se représente pas les coopératives, les associations et les mutuelles aujourd'hui comme il y a trente ans. Aujourd'hui encore, il n'y a pas unanimité sur cette construction. Le deuxième choix touche à la sélection des variables pour mesurer l'économie sociale.

A/ Périmètre de l'économie sociale

Dans son *Traité d'économie sociale*⁴², Henri Desroche propose de définir un cœur de l'économie sociale autour des mutuelles, associations et coopératives mais s'interroge sur l'opportunité d'inclure dans la définition de l'économie sociale les comités d'entreprise, les syndicats, les entreprises mettant en oeuvre des dispositifs participatifs ou encore les régies communales. Ce n'est pas cette définition élargie qui sera retenue en France en 1981, même si Desroche montre en effet que l'on peut observer des pratiques similaires dans ces structures et dans les coopératives, mutuelles et associations. Les fédérations de coopératives d'entreprises (artisans, transporteurs) considèrent par exemple que les GIE (groupements d'intérêt économique) et les coopératives ont des pratiques réelles similaires, de sorte qu'elles les incluent dans leurs statistiques. D'autres groupements tels que les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) entretiennent également des similitudes avec les pratiques des associations, coopératives et mutuelles.

Ces débats ont beaucoup évolué avec le développement de l'expression française *économie solidaire* (la nouvelle économie sociale) dans les années 1990 qui ont conduit à introduire le secteur de l'insertion par l'activité économique dans le champ étudié et à questionner la définition statistique de l'économie sociale par des catégories juridiques. C'est pourquoi, il est important de bien avoir en tête ce que les présentes statistiques mesurent et ne mesurent pas. Mais tout d'abord, nous présentons la question de la correspondance entre pratiques et statuts, qui anime les rapports entre économie sociale et nouvelle économie sociale.

⁴⁰ Dans le cadre du Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (CERISES), présenté plus loin, en introduction du Panorama de la région Midi-Pyrénées.

⁴¹ Expression inspirée de *L'argent solidaire, des caisses rurales au Crédit Mutuel Océan*, par Alain Gérard et Véronique Tesson, édité en 2000 par le Centre vendéen de recherches historiques.

⁴² *Pour un traité d'économie sociale*, publié en 1983 par la Coopérative d'Information et d'Édition Mutualiste, Paris

Nouvelle économie sociale et économie sociale instituée

L'économie sociale regroupe depuis la Révolution Industrielle une grande diversité d'organisations qui tentent d'échapper au modèle de l'entreprise apatride, mue par la seule lucrativité des activités et où dominant des formes de pouvoir pyramidales. Aujourd'hui, l'économie sociale regroupe à la fois des organisations liées par des statuts juridiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations) et des organisations liées par des pratiques sociales fondées sur des formes d'autodétermination contre l'exclusion sociale (notamment les structures d'insertion par l'activité économique). Par l'opposition au modèle du marché basé sur la mobilité et la lucrativité, il y a bien une unité de comportement qui justifie de regrouper une diversité d'organisations sous l'expression d'économie sociale. Schématiquement, cette famille regroupe l'économie sociale traditionnelle instituée et une nouvelle économie sociale.

Comme « *pratiques* » et « *statuts* » ne coïncident pas systématiquement, il découle de ce qui précède deux conclusions au niveau méthodologique. Tout d'abord, certaines pratiques de lutte contre l'exclusion relèvent d'organisations qui n'adoptent pas les statuts juridiques de l'économie sociale. C'est le cas des entreprises d'insertion qui sont, soit des SA, soit des SARL. Inversement, l'autodétermination des coopératives locales a régressé historiquement dans plusieurs secteurs avec un déplacement des pouvoirs vers les stratégies capitalistes centralisées des groupes coopératifs.

Par ailleurs, l'approche statutaire a en elle-même sa légitimité même si elle ne permet pas de retracer l'ensemble des mouvements institutionnels du champ considéré : il semble en effet qu'un statut d'économie sociale est une contrainte collective supplémentaire dans un environnement individualiste. On peut donc penser que c'est la preuve d'une conviction politique qui hiérarchise la relation coopérative au-dessus de la relation marchande. De ce fait, on considérera que le statut, s'il n'est pas une garantie, est une contrainte volontaire. Ainsi, dans cette publication, chaque fois qu'on rencontre un statut coopératif, associatif ou mutualiste, on lui confère l'appellation d'économie sociale

Traduction statistique des débats

L'ADDES (association pour le développement de la documentation en économie sociale) s'est chargée, dès la fin des années 1970, de traduire ces débats dans le langage des statisticiens : parmi les 256 catégories juridiques que distingue le fichier SIRENE, lesquelles doit-on prendre en compte pour mesurer l'économie sociale ? Quelles bases de données peut-on utiliser pour mesurer à partir de quelles variables.

D'autres travaux statistiques sont réalisés sur la base de choix différents dans chacun de ces trois domaines. Certains défendent d'autres périmètres de l'économie sociale. Par exemple en s'efforçant de mieux prendre en compte l'économie solidaire notamment avec les structures d'insertion par l'activité économique. Le fichier SIRENE et les données des DADS (déclarations annuelles de données sociales) sont privilégiés par l'INSEE, tandis que des efforts de quantification de la nouvelle économie sociale se font par estimations à partir des données des fédérations des différentes familles⁴³. Enfin, l'élaboration d'un compte satellite de l'économie sociale⁴⁴ intègre des variables telles que la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires, etc.

⁴³ Voir *L'économie solidaire*, 2005, Jacques Prades et Bernadette Costa, Ed. Milan

⁴⁴ www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2005-KAMINSKI-definitif-2.pdf

Cette diversité de choix possibles induit une diversité de mesures du poids de l'économie sociale qu'il est important de confronter pour ne pas réduire abusivement la réalité à quelques chiffres. Le travail le plus proche de la présente publication est celui de l'INSEE. Recherches et Solidarités s'est efforcé de faire les calculs nécessaires pour vérifier que les différentes méthodes arrivent à des ordres de grandeur similaires.

Le périmètre statistique est le suivant :

- Les coopératives regroupent 19 catégories juridiques. Cette grande diversité témoigne de la plasticité du statut coopératif qui a été utilisé par des consommateurs, des entrepreneurs et des salariés dans de nombreux secteurs d'activité dont les principaux sont la banque, l'agriculture, le commerce et le bâtiment, amenant ainsi les législateurs à préciser les conditions légales d'application de ce statut.
- Les mutuelles sont réparties dans 5 catégories du fichier SIRENE. Les quatre principales correspondent à une division, d'une part, entre assurance santé (« la mutualité ») et assurance des biens et des personnes et, d'autre part, entre agricole et non agricole. La catégorie des sociétés d'assurance non agricoles des biens et personnes regroupe deux types de structures que l'on distingue habituellement en économie sociale : la plupart sont membres de la Fédération française des sociétés d'assurance, mais celles qui parmi elles ont décidé de ne pas recourir à des intermédiaires se regroupent dans le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance), plus engagées dans les institutions d'économie sociale à l'image de la MAIF et de la MACIF
- Les associations correspondent à 6 catégories juridiques du fichier SIRENE : associations de fait, associations déclarées, associations reconnues d'intérêt public, associations de droit local, associations déclarées entreprise d'insertion par l'économique, associations intermédiaires. Le principal secteur d'activités des associations est le service aux personnes, mais l'association est un statut flexible utilisé dans de très nombreux regroupements de personnes physiques et morales
- Les fondations correspondent à une seule catégorie juridique

Le périmètre statistique exclut des structures que d'autres travaux incluent dans leurs périmètres :

- Les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du commerce équitable sous d'autres statuts juridiques
- Les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et les SICA (sociétés civiles d'intérêt collectif agricole)
- Les groupements d'employeurs
- Les groupements d'intérêt économique (notamment les groupements d'artisans)⁴⁵

B/ La base de données :

Les acteurs économiques sont légalement tenus de fournir des données à plusieurs administrations publiques et privées. Ces informations sont rassemblées par les organismes centraux, de sorte que l'on dispose de plusieurs bases de données pour mesurer l'activité économique.

⁴⁵ Toutefois, les GIE constitués par des mutuelles sont pris en compte dans l'approche statistique.

Il s'agit des données de l'UNEDIC (à partir des Assedic), des données de l'ACOSS (à partir des Urssaf) et de la Direction Générale des Impôts, du fichier SIRENE (à partir des Centres de formalités des entreprises), des DADS (déclarations annuelles de données sociales), des BRC (bordereaux récapitulatifs de cotisations) etc.

Les bases de données utilisées ici sont celles de l'ACOSS et de la MSA. Cumulées, elles présentent l'avantage de regrouper des informations sur tous les emplois hors les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière). Elles ont cependant l'inconvénient d'ignorer les coopératives et associations sans salariés. De ce point de vue, elles conduisent à une sous-estimation du poids de l'économie sociale.

En conséquence des bases de données utilisées, le périmètre au sein duquel est située l'économie sociale est celui des emplois du secteur concurrentiel soit 80% des acteurs rémunérés de la vie économique. On mesure dans cette publication la part de l'économie sociale dans l'emploi concurrentiel.

Les variables

Notons qu'une caractéristique importante de l'économie sociale est le recours au bénévolat, et aux différentes formes de don. Or cette dimension est totalement absente des bases de données utilisées. Cela conduit à une sous-estimation du poids de l'économie sociale dans l'économie non publique.

Plus généralement, si l'on voulait mesurer l'importance des activités de l'économie sociale dans les activités économiques, il faudrait évaluer non seulement le bénévolat mais également les activités informelles et notamment l'économie domestique que certains évaluent à 50% du PIB. Ces précisions ne sont pas vaines dans la mesure où l'économie sociale se caractérise précisément par une capacité à brouiller les frontières. On ne peut donc pas l'enfermer a priori dans l'économie concurrentielle sans la travestir.

On rejoint également le vaste débat sur les variables à utiliser pour mesurer la puissance d'une économie. Alors que les principaux indicateurs économiques concernent la valeur ajoutée (le PIB) et le taux d'emploi dans la population active, de nombreux acteurs de l'économie sociale plaident pour une évaluation de leur utilité sociale en considérant que les deux variables précédentes sous-estiment leur poids dans l'économie.

Les indicateurs

Les sources ACOSS et MSA permettent d'obtenir les informations suivantes qui peuvent déboucher sur de nombreux niveaux de comparaison pour mieux mettre en valeur les spécificités de l'économie sociale en général, mais aussi de tel statut, de telle région et de tel secteur :

	Répartition spatiale	Répartition statutaire	Répartition sectorielle
Employeurs			
Emplois			
Masse salariale			

A partir de ces informations, on peut obtenir une grande diversité d'indicateurs en fonction des questions auxquelles on cherche à répondre : dans quels secteurs, l'économie sociale est-elle la plus présente ? Quelles spécificités régionales et départementales ? Quels poids des différents statuts en fonction des secteurs et des territoires ? ... On peut croiser plusieurs niveaux de comparaison : entre les différents indicateurs, entre les territoires, entre les statuts et entre les secteurs (régime agricole, régime général) et plus généralement avec le secteur concurrentiel.

La présente publication a fait le choix de calculer certains indicateurs, plutôt que d'autres. En fonction des secteurs et des territoires sur lesquels on met l'accent, les indicateurs les plus pertinents ne sont pas les mêmes. Seules certaines comparaisons sont proposées, mais des conclusions plus fines et plus spécifiques pourront être tirées en croisant plusieurs des variables disponibles : par exemple il serait possible de mesurer les différences de poids des différents statuts coopératifs dans les différents départements d'une même région au sein du régime général.

Le premier exercice auquel nous nous sommes livrés en Région Midi-Pyrénées, et qui figure en fin d'ouvrage, illustre cette opportunité.

On peut également imaginer comment ces statistiques viennent éclairer quelques thématiques importantes de l'économie sociale (lutte contre les inégalités territoriales, rôle important de l'économie agricole et des services aux personnes, niveau des rémunérations) et supposer que d'autres travaux statistiques pour d'autres thématiques que l'on ne peut pas traiter ici mais qui constituent des éléments incontournables pour comprendre ce qu'est l'économie sociale (poids du bénévolat, inégalités hommes/femmes, ...), viendront à la suite de cette publication.

Une prochaine publication spécifiquement consacrée au secteur associatif, permettra d'effectuer une approche sectorielle plus fine, notamment pour montrer la place des services aux personnes.

II – Impact territorial de l'économie sociale

La capacité politique à remettre en question des règles et à s'écarter de la norme peuvent avoir beaucoup plus de conséquences réelles que le faible poids statistique de la structure. Les structures d'économie sociale ont des modes d'agglomération d'activités qui ont un impact fort sur la structuration du territoire puisque les acteurs ne sont pas en concurrence mais en coopération. C'est sur cet impact que travaille CERISES actuellement⁴⁶.

Les données statistiques existantes permettent à la fois d'identifier des territoires présentant des profils particuliers (par exemple un taux important de coopératives d'entreprises en Vendée ou bien de SCOP dans les Bouches du Rhône) et de donner un cadrage général des territoires étudiés. À partir de ces données (voir en fin de publication l'exploitation que nous en faisons à propos de Midi Pyrénées), CERISES complète la description de l'ESS par l'identification de structures ayant un faible poids statistique mais un poids politique important et par le passage d'une représentation sous forme de collection d'entreprises à un ensemble structuré. Quels sont les liens qui existent entre toutes ces entreprises ? :

- Les entreprises ont-elles conscience d'appartenir à un même territoire ? Dans quel échelon géographique se situent-elles (ville, pays, communauté de communes, département, région...) ? Les statistiques de cette publication concernent les régions et départements, mais ce ne sont pas nécessairement les plus pertinents, du point de vue de l'agglomération d'activités d'économie sociale

⁴⁶ Nous en donnons ici un aperçu que vous trouverez plus détaillé dans la partie recherches/expertises de notre site Internet (www.univ-tlse2.fr/cerises) et notamment dans le travail que nous avons réalisé pour la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune.

- Les entreprises entretiennent-elles des complémentarités techniques ? Par exemple, telle entreprise d'insertion du bâtiment a-t-elle pour client telle association de commerce équitable de proximité qui veut construire un nouveau local ? Telle mutuelle d'assurance est-elle impliquée dans le développement des initiatives solidaires du territoire ? Tels entrepreneurs du bâtiment mettent-ils en place des mécanismes de mutualisation ?
- Les entreprises partagent-elles des valeurs communes ? Par exemple, le sentiment de faire partie d'une économie sociale et solidaire, ou bien d'un territoire commun, ou encore de produire un service exceptionnel...

C'est en analysant l'intensité de ces trois types de liens⁴⁷ entre les initiatives solidaires et les entreprises sociales d'un territoire que CERISES peut envisager les perspectives de développement de l'économie sociale sur ce territoire. L'étude de cas réussis d'agglomération d'activités permet de mettre en évidence les ingrédients qui semblent favoriser la création et la reproduction de liens sociaux entre les acteurs sociaux d'un territoire. Des analyses comparatives du complexe coopératif de Mondragon, des consortiums de coopératives sociales en Italie et des coopératives de développement local au Québec⁴⁸

CERISES poursuit ce travail sur les coopératives d'entreprises du bâtiment en Vendée qui, dans leurs métiers respectifs, parviennent à mobiliser plus de 20% des professionnels. Symétriquement, nous pouvons envisager la possibilité de catalyser ces ingrédients dans des territoires soucieux de favoriser l'implication de leurs acteurs économiques en faveur d'un développement local. Alors que la logique économique vante la mobilité des capitaux l'ancrage territorial signifie que ce qui est premier c'est l'établissement et la reproduction de liens sociaux entre les acteurs d'un territoire, même lorsqu'il serait économiquement avantageux de travailler avec un acteur d'un autre territoire (par exemple consommer des pommes du Chili).

Ingrédients présents dans les cas réussis d'agglomération d'activités :

- Liens territoriaux : la référence à un berceau historique permet aux acteurs d'avoir pour référence commune un même échelon géographique, d'autant plus si cette référence est encore active dans la vie quotidienne à travers un langage, des pratiques culturelles... Les territoires dont le découpage administratif se love dans un tel berceau sont donc plus susceptibles de s'inscrire dans une dynamique de développement local. Néanmoins, il est possible de créer un début de conscience commune du territoire en organisant des manifestations tournantes dans ses différentes parties. Y a-t-il une volonté de défendre le développement du territoire dans un contexte de concurrence pour attirer les ressources financières, industrielles et humaines ?
- Liens organisationnels : des outils de financement, de formation, de solidarité et d'évaluation (notamment accompagnement), adaptés aux entreprises sociales sont-ils accessibles sur le territoire ? Tous les biens et services nécessaires au processus de production des acteurs du territoire sont-ils disponibles sur le territoire : quel équilibre observe-t-on entre secteurs primaires, secondaires et tertiaires ?

⁴⁷ Nous nous inspirons ici des travaux de l'économie des proximités (voir par exemple, *Economie de proximités*, par Bernard Pecqueur et Jean-Benoît Zimmerman, Ed. Lavoisier, 2004).

⁴⁸ Voir *Compter sur ses propres forces*, par Jacques Prades, Ed. de l'Aube, 2006.

- Proximité en valeurs : un acteur (ou un groupe d'acteurs) porteur de valeurs est-il susceptible de jouer un rôle de leader ? La coopération et la solidarité à l'intérieur du territoire sont-elles valorisées ? La volonté de faire soi-même plutôt que recourir à des pouvoirs extérieurs (notamment l'Etat ou de grandes entreprises apatrides) est-elle valorisée ?

Répondre à ces questions en mobilisant diverses techniques d'enquête (bases de données, littérature existante, entretiens, analyse de données textuelles...) permet, à la fois d'identifier les proximités entre acteurs, et les principales carences du territoire. Il s'agit alors de rechercher comment les proximités (liens effectifs ou potentiels) peuvent être catalysées pour qu'un maximum d'acteurs du territoire acceptent de se regrouper autour d'un ou de plusieurs projets fédérateurs, en réponse aux carences observées. CERISES parle alors de *constellations*.

Si la conscience du territoire ou la proximité en valeurs sont faibles, des manifestations tournantes peuvent être organisées sur l'économie sociale et solidaire. De nombreux projets fédérateurs peuvent également être mis en place à partir de l'analyse des liens organisationnels. Par exemple, s'il manque de ressources informationnelles (accompagnement, centre de ressources...), un projet global peut être lancé pour construire un centre de ressources sur les activités du territoire à destination d'entrepreneurs potentiels en mettant l'accent sur les secteurs d'activité sous-représentés dans ce territoire. L'aménagement du bâtiment peut être commandé à une entreprise d'insertion ou d'éco-construction. Les associations d'habitants et d'entreprises peuvent être mobilisées pour établir un cahier des charges. Ou bien s'il y a une carence en services aux personnes, les acteurs concernés (régies de quartier, associations intermédiaires, associations d'habitants, mutuelles et mutuelles d'assurance...) peuvent se réunir pour constituer une association ou une coopérative.

Au final, il ne faut pas nier l'impact territorial. En effet, l'impact en termes de densification du lien social est considérable dans une économie où les entreprises n'inscrivent pas leur action (partenaires, prestataires, clients) dans un territoire cohérent. On passe alors d'un territoire qui est une collection d'individus à un territoire qui ressemble plus à un tissu social fait de mailles plus ou moins denses dont les acteurs suivraient un objectif commun.

Il s'ensuit que des entreprises d'économie sociale pesant peu dans l'économie du territoire peuvent avoir un impact beaucoup plus fort que des entreprises d'économie sociale qui représentent une part significative de l'économie.



DEUXIEME PARTIE : UNE NECESSAIRE APPROCHE TERRITORIALE

Au-delà des données nationales qui fixent quelques repères, nous avons voulu accorder une large place à la description de l'économie sociale en région, et aux commentaires experts qui pouvaient en être tirés. Nous remercions très vivement les universitaires qui ont bien voulu nous accompagner dans cette démarche, ainsi que ceux qui ont manifesté l'intention de le faire dans un proche avenir.

Toutes les données régionales nécessaires leur seront naturellement accessibles. Nous serons très heureux de dialoguer avec eux, à la fois pour des regards originaux sur leurs régions respectives, compte tenu de sa configuration, de son histoire ou de son développement, et aussi pour définir ensemble un certain nombre de critères permettant de mieux mesurer encore le poids de l'économie sociale.

Nous connaissons aujourd'hui ce poids dans l'absolu, avec le nombre d'établissements, le nombre d'emplois et la masse salariale annuelle. Nous connaissons aussi le poids relatif de cette économie au sein du secteur concurrentiel. Au-delà, il nous faut encore travailler ensemble pour mieux caractériser ce poids et cette importance. Et de ce point de vue, les nouveaux indicateurs socio-économiques locaux que Pascal GLEMAIN appelle de ses vœux seront précieux.

De par son expérience, son expertise et les travaux qu'il a conduits, nous sommes particulièrement heureux qu'il ait bien voulu nous offrir quelques propos introductifs, qui éclairent utilement cette deuxième partie.

AVANT PROPOS DE PASCAL GLEMAIN⁴⁹

« *L'économie sociale est fortement sollicitée pour revitaliser des territoires en déclin ou harmoniser des territoires en expansion* » Parodi (2004, 35)⁵⁰. Mais, au-delà de sa responsabilité du « *changer le pansement* » dans laquelle certains ont voulu l'enfermer au niveau local, l'économie sociale contemporaine porte en elle le projet du « *penser le changement* », nécessaire à une certaine « *tectonique des territoires* » (Lacour, 1996) invitant à des mutations, à des fractures, à des ruptures par rapport aux modèles qui prévalaient jusqu'alors en termes de dynamique économique territoriale et de cohésion sociale locale. De l'innovation socioéconomique de l'économie sociale dépendrait un certain niveau de développement local ?

Dans l'affirmative, l'économie sociale « *située* »⁵¹ devient alors un système qui prend la forme d'un « *milieu* » porteur de certaines externalités socioéconomiques différentes d'un territoire à l'autre.

⁴⁹ Socioéconomiste, Professeur Titulaire de la Chaire ESS à l'ESSCA, chercheur au CARTA-Université d'Angers et IEMN-Université de Nantes.

⁵⁰ « *Economie sociale et dynamiques des territoires* » pp.35-51, ss.dir in D.Demoustier, ss.coord. *Economie sociale et développement local*. Cahiers d'économie sociale, IES-L'Harmattan, 173 pages.

⁵¹ Le site au sens de H.Zaoual (2004) matérialise le lien entre l'individu/l'organisation et la société dans laquelle il/elle évolue.

Ce milieu est même qualifié d'« innovateur » si, au sens du GREMI et de Maillat (1992) en particulier, il est entendu comme : « *une organisation socioéconomique caractérisée par un cadre géographique territorial aux frontières quelquefois un peu floues mais dont l'unité se traduit par des comportements identifiables et spécifiques tels que les acteurs locaux fassent référence à une culture, à un système de valeurs, à un système de représentation qui fondent leur sentiment d'appartenance à leur milieu* »⁵².

L'économie sociale située répond parfaitement de cette définition et la présence des Chambres Régionales d'Economie Sociale dans vingt régions françaises en atteste.

A partir de cet état de fait, les différents travaux conduits ces dernières années amènent à appréhender l'économie sociale « locale » comme « *un cadre organique dans lequel s'inscrivent un ensemble territorialement intégré de relations interentreprises et de relations hors marché qui se structurent au sein de réseaux* » (Lecoq et Maillat, 1990). La dotation en réseaux est plus ou moins forte selon les régions. Il en résulte des différenciations territoriales fortes entre celles où l'économie sociale « gagne » en termes d'emplois, de richesses régionales créées, et celles qui perdent.

Pour caractériser l'importance de l'économie sociale en région, il est également possible de considérer la part des établissements relevant de l'économie sociale et solidaire dans l'économie plurielle⁵³ locale. Dans cette partie, ce sont les panoramas des régions Pays de la Loire, de la Picardie, de Champagne-Ardenne, de Midi-Pyrénées et prochainement du Nord-Pas-de-Calais qui nous sont offerts.

Partant de constats territoriaux établis, l'objectif consiste à révéler certains avantages comparatifs à soutenir localement les acteurs de l'économie sociale. Pour dépasser une vision cartographique descriptive de cette « autre » économie, il est nécessaire d'engager dès à présent le chantier de l'élaboration et de test de nouveaux indicateurs socio-économiques locaux de façon à pouvoir rendre compte des spécificités locales de l'économie sociale et solidaire, afin que la France des régions puisse relever les défis de la solidarité et de l'efficacité à laquelle elle est confrontée⁵⁴.

Pour cela l'économie, la géographie et l'aménagement doivent faire cause commune.



⁵² A.Matteaccioli (1999) « Auto-organisation et émergence des milieux innovateurs », RERU 1999, III, pp.489-512.

⁵³ L'économie plurielle (JL.Laville) locale articule économie de marché, économie publique et économie sociale & solidaire.

⁵⁴ T.Jeantet (2006) *Economie sociale. La solidarité au défi de l'efficacité*. Les études. La Documentation Française. 174p.

I - SPECIFICITES DEPARTEMENTALES

○ DES ENJEUX TRES DIFFERENTS SELON LES REGIONS ET LES DEPARTEMENTS

Autour d'une moyenne nationale de l'ordre de 12%, proportion de l'emploi de l'économie sociale au sein du secteur concurrentiel, les variations sont très importantes. Elles dépendent tout à la fois du dynamisme de l'économie sociale elle-même, en numérateur, et de la relative faiblesse du tissu économique local, en dénominateur. Figurent dans le tableau suivant les douze départements situés en tête et en fin de classement.

Tableau 15 – Proportion des emplois d'économie sociale au sein du secteur concurrentiel

Rang	Département	Pourcentage	Rang	Département	Pourcentage
1	LOZERE	36,2	84	HAUTE-SAVOIE	10,0
2	CANTAL	20,3	85	EURE-ET-LOIR	10,0
3	LOT	20,2	86	ALPES MARITIMES	9,6
4	AVEYRON	19,6	87	EURE	9,5
5	CREUSE	19,5	88	PARIS	9,1
6	TARN	18,6	89	VAL DE MARNE	8,6
7	DEUX-SEVRES	18,5	90	SEINE ET MARNE	8,3
8	ORNE	18,1	91	ESSONNE	8,3
9	HAUTE-LOIRE	17,8	92	YVELINES	7,1
10	HAUTES-PYRENEES	17,7	93	VAL D'OISE	6,9
11	HAUTES-ALPES	17,5	94	SEINE SAINT DENIS	6,5
12	COTES D'ARMOR	17,2	95	HAUTS DE SEINE	5,3

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

C'est ainsi qu'entre la Lozère dont le ratio est de plus de 36% et les Hauts-de-Seine dont le ratio est à peine supérieur à 5%, la situation est radicalement différente. Les huit départements de la région Ile-de-France se trouvent aux huit derniers rangs, ce qui ne traduit pas une faiblesse de l'économie sociale, mais un secteur concurrentiel plus important.

○ LES POIDS LOURDS DE L'ECONOMIE SOCIALE

Les emplois de l'économie sociale se concentrent dans les départements les plus urbanisés, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 16 – Présentation des départements les plus riches en emplois d'économie sociale

Rang	Département	Nombre d'emplois (en milliers)
1	PARIS	136
2	NORD	92
3	RHONE	71
4	BOUCHES DU RHONE	68
5	LOIRE ATLANTIQUE	52
6	GIRONDE	46
7	HAUTS DE SEINE	45
8	PAS DE CALAIS	43
9	HAUTE-GARONNE	40
10	HERAULT	39
11	ILE ET VILAINE	39
12	SEINE-MARITIME	39

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

Ces douze départements, comportant les principales métropoles régionales, représentent plus de 33% de l'emploi national de l'économie sociale, pendant que les douze qui se situent en fin de classement représentent 10 fois moins.

○ LA VENTILATION DE L'EMPLOI AU SEIN DE L'ECONOMIE SOCIALE

Tableau 17 – Présentation des dominantes au sein de l'économie sociale, selon les départements

Rang	Proportion des emplois coopératifs au sein de l'ES	Rang	Proportion des emplois mutualistes au sein de l'ES	Rang	Proportion des emplois Associatifs au sein de l'ES
1	LANDES	1	Deux-Sèvres	1	LOZERE
2	MARNE	2	Côte d'Or	2	ESSONNE
3	COTES D'ARMOR	3	Creuse	3	SEINE SAINT DENIS
4	HAUTE-VIENNE	4	Drôme	4	HAUTS DE SEINE
5	BAS-RHIN	5	Pyrénées-Orientales	5	TERRITOIRE DE BELFORT
6	GERS	6	Haute-Marne	6	NORD
7	MANCHE	7	Allier	7	VAL D'OISE
8	FINISTERE	8	Paris	8	MEUSE
9	CHARENTE-MARITIME	9	Loiret	9	HAUTES-ALPES
10	AUDE	10	Aube	10	HAUTE-SAONE
11	VENDEE	11	Morbihan	11	HAUTES-PYRENEES
12	PYRENEES-ORIENTALES	12	Saône et Loire	12	HAUTE-GARONNE

Sources : ACOSS et MSA – Traitement R & S. Lecture : Les Landes présentent proportionnellement le plus d'emplois coopératifs au sein de leur économie sociale. Les Pyrénées orientales se situent au 12^{ème} rang.

L'économie sociale présente une proportion nationale de 14% d'emplois dans le secteur coopératif. Les Landes, suivies de la Marne et des Côtes d'Armor se situent au-dessus de 20%. Personne ne sera surpris de trouver les Deux-Sèvres en tête de classement, pour ce qui concerne la proportion des emplois mutualistes, avec une proportion de près de 30%, pour une moyenne nationale de 6%. La Lozère occupe la première place pour la proportion de l'emploi associatif au sein de l'économie sociale, avec un ratio de plus de 92%, pour une moyenne nationale de 77%.

○ LE POIDS DU SECTEUR AGRICOLE

Un tableau présente les départements qui comportent, au sein de l'économie sociale, le secteur agricole proportionnellement le plus riche en emplois.

Tableau 18 – Proportion des emplois du régime agricole au sein de l'économie sociale (en %)

Rang	Département	Proportion (en %)	8	TARN ET GARONNE	26
1	GERS	34	9	PYRENEES ORIENTALES	26
2	AVEYRON	33	10	LANDES	26
3	MARNE	31	11	EURE ET LOIR	25
4	CORSE	30	12	AUDE	25
5	COTES D'ARMOR	29	13	LOT ET GARONNE	25
6	TARN	27	14	AISNE	25
7	MORBIHAN	26	15	DEUX-SEVRES	25

Sources : ACOSS et MSA – Traitement R & S.

Ce classement ne présente pas de véritables surprises. A l'opposé, figurent dans l'ordre parmi les 15 derniers, outre les départements d'Île-de-France, les Alpes-Maritimes, la Meurthe-et-Moselle, le Haut-Rhin, les Bouches-du-Rhône, le Nord, la Haute-Garonne, la Moselle, et enfin le Territoire de Belfort.

II - CHIFFRES CLEFS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN PAYS DE LA LOIRE

Pour la seconde année consécutive, nous avons le plaisir de pouvoir publier les chiffres clés de l'économie sociale en Pays de la Loire. Ce travail, soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire, est un des outils de base qui nous permettra de donner corps à notre Observatoire de l'économie sociale et solidaire.

Plus de 14.000 établissements, 142.000 salariés et 2,7 milliards d'euros de masse salariale : ces trois chiffres-clés démontrent la place essentielle de l'économie sociale et solidaire dans l'économie régionale. En outre, comparée au secteur concurrentiel ligérien, l'économie sociale et solidaire représente 12,6 % des établissements, plus de 13 % de l'emploi et plus de 11 % de la masse salariale. C'est dire la vitalité économique du secteur et l'atout formidable de lien social, de cohésion territoriale et d'humanité qu'il symbolise en Pays de la Loire.

Ce dynamisme se traduit aussi par un chiffre éloquent : depuis l'année 2000, l'économie sociale a créé 20.000 emplois dans les cinq départements de la région.

Jacques STERN, président de la CRES des Pays de la Loire

○ Etablissements

La région comptait plus de 14.000 établissements employeurs de l'économie sociale en 2007, dont près de 85 % sont des associations.

Tableau 19 – Répartition des établissements de l'économie sociale en Pays de Loire

Etablissements 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	11 440	450	11 890	85	85
Coopératives	960	810	1 775	13	11
Mutuelles	330	35	365	3	3
Fondations	20	-	20	0	1
Total	12 750	1 295	14 050	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

La répartition régionale des établissements est presque le reflet de la répartition nationale, avec une proportion de coopératives un peu plus forte. Un peu plus de 9 % des établissements relèvent du régime agricole.

○ Emplois

Avec plus de 140.000 emplois en 2007⁵⁵, l'économie sociale représente un enjeu économique et social important dans la région.

Tableau 20 – Répartition des emplois de l'économie sociale en Pays de Loire

Emplois 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	99 080	6 820	105 900	75	77
Coopératives	15 930	11 220	27 150	19	14
Mutuelles	5 220	2 380	7 600	5	6
Fondations	1 430	-	1 430	1	1
Total	121 660	20 420	142 080	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

⁵⁵ Auxquels s'ajoutent près de 2.000 emplois dans une quarantaine d'établissements mutualistes en GIE.

Il y a ici proportionnellement plus d'emplois qu'ailleurs dans les coopératives (19% contre 14% au plan national) et un peu plus de 40% de ces emplois coopératifs se situent dans le régime agricole.

Au plan national, l'emploi de l'économie sociale correspond à environ 12% de l'ensemble de l'emploi concurrentiel. La région présente de ce point de vue des contrastes assez forts : depuis le Maine-et-Loire qui présente une forte proportion de 15,5% classant le département en 20^{ème} rang national, et la Mayenne (13,8%), nettement au dessus de la moyenne nationale, en passant par la Loire-Atlantique (12,9%) et la Sarthe (11,7%), proches de cette moyenne, jusqu'à la Vendée (11%), au dessous de la référence nationale.

La composition du salariat de l'économie sociale est également différente selon les départements : c'est en Vendée qu'il y a proportionnellement – et traditionnellement - le plus d'emplois coopératifs (22,8% au 11^{ème} rang national), et en Mayenne (21,9% et 14^{ème} rang national). C'est dans le Maine-et-Loire et la Sarthe qu'il y a proportionnellement le plus d'emplois mutualistes (6,6%) au sein de l'économie sociale.

○ Masse salariale

L'économie sociale régionale a distribué près de 2,7 milliards d'euros de salaires en 2007, dont plus de 18% pour ce qui concerne le régime agricole.

Tableau 21 – Répartition de la masse salariale de l'économie sociale (en milliers d'euros)

Masse salariale 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	1 631 420	129 930	1 761 350	65	69
Coopératives	443 954	293 585	737 540	27	19
Mutuelles	128 699	66 139	194 838	7	9
Fondations	27 765	-	27 765	1	3
Total	2 231 839	489 655	2 721 493	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On voit ici le poids des coopératives de la région, elles représentent 27% des rémunérations de l'économie sociale, contre un peu moins de 20% au niveau national.

Les associations comportent moins de salariés que les autres composantes de l'économie sociale : elles correspondent à 85% des établissements, à 75% des emplois, et du fait d'une plus forte proportion de temps partiels, à 65% de la masse salariale.

○ La place du régime agricole

Environ 15 % de l'emploi de l'économie sociale régionale se situe dans le régime agricole. C'est un peu au-dessus de la moyenne nationale de 12%. De ce point de vue, la Mayenne se distingue, se plaçant au 18^{ème} rang national, avec 24% de ses emplois d'économie sociale sous le régime agricole. Suivent la Sarthe (21% au 28^{ème} rang), puis le Maine et Loire (17%). La Vendée (11%) et la Loire Atlantique (10%) viennent nettement plus loin.

○ Un projet d'Observatoire régional : Recherches & Solidarités est associé à la Chambre régionale de l'économie sociale pour construire et faire vivre cet outil de suivi, et pour conduire une enquête régulière auprès des responsables du secteur. Une façon de donner la parole aux responsables des coopératives, des mutuelles et des associations.

III - CHIFFRES CLEFS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN PICARDIE

Toute l'équipe de Recherches et Solidarités, doit être chaleureusement remerciée d'avoir bien voulu réaliser un « *gros plan* » sur la Picardie dans son édition 2008 des chiffres clefs de l'économie sociale.

Cette synthèse annuelle constitue le premier élément indispensable d'un suivi permanent de la place de l'économie sociale dans l'économie régionale. En effet, avec 1.400 emplois nouveaux en 2007, l'économie sociale a progressé de 2,5 %, amenant le total à 58.880 emplois. Le nombre d'employeurs associatifs progresse lui aussi, traduisant la vitalité sociale de notre Région, dont les caractéristiques rurales et agricoles se confirment dans la force, comparée à la moyenne nationale, du mouvement coopératif relevant du régime agricole.

Pour le Préfet, le Secrétaire général pour les affaires régionales par intérim,
Jean-Pierre SIVIGNON.

○ Etablissements

La région comptait plus de 5.000 établissements employeurs de l'économie sociale en 2007, dont près de 85 % sont des associations.

Tableau 22 – Répartition des établissements de l'économie sociale en Picardie

Etablissements 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	3 990	290	4 280	84	85
Coopératives	240	360	600	12	11
Mutuelles	150	10	160	3	3
Fondations	30	-	30	1	1
Total	4 410	660	5 070	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

D'emblée, on perçoit l'importance du secteur agricole dans la région, avec 13 % des établissements, contre une moyenne nationale de l'ordre de 10 %.

○ Emplois

Avec près de 60.000 emplois en 2007, l'économie sociale représente environ 12% de l'emploi concurrentiel. C'est un enjeu économique et social particulièrement important dans la région.

Tableau 23 – Répartition des emplois de l'économie sociale en Picardie

Emplois 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	39 900	5 290	45 190	77	77
Coopératives	2 410	6 610	9 020	15	14
Mutuelles	1 630	1 040	2 670	5	6
Fondations	2 000	-	2 000	3	3
Total	45 940	12 940	58 880	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

Il y a ici proportionnellement plus d'emplois qu'ailleurs dans les coopératives (plus de 15% contre 14% au plan national) et plus de 70 % de ces emplois coopératifs se situent dans le régime agricole.

Au plan national, comme au plan régional, l'emploi de l'économie sociale correspond à environ 12% de l'ensemble de l'emploi concurrentiel. La région présente de ce point de vue des contrastes assez forts : depuis l'Aisne qui se situe un peu au-dessous de 11%, en passant par l'Oise qui est un peu au-dessus de 12%, jusqu'à la Somme où l'emploi de l'économie sociale représente 12,8% de l'emploi concurrentiel.

C'est l'Aisne qui comporte proportionnellement le plus d'emplois coopératifs au sein de l'économie sociale, soit un peu plus de 20%. Le département se classe ainsi au 16^{ème} rang national. Suivent, de ce point de vue, la Somme (18,7%) et l'Oise (11%).

C'est dans ce dernier département que la proportion d'emplois associatifs est la plus forte au sein de son économie sociale (84%, contre une moyenne nationale de 77%), ce qui le situe au 18^{ème} rang national.

○ Masse salariale

L'économie sociale régionale a distribué plus d'un milliard d'euros de salaires en 2007, dont plus de 25 % pour ce qui concerne le régime agricole.

Tableau 24 – Répartition des établissements de l'économie sociale (en milliers d'euros)

Masse salariale 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	688 969	73 524	762 493	67	69
Coopératives	73 271	176 284	249 555	22	19
Mutuelles	46 184	32 139	78 323	7	9
Fondations	45 860	-	45 860	4	3
Total	854 283	281 947	1 136 230	100	100

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S.

On voit ici le poids des coopératives de la région, elles représentent près d'un quart des rémunérations de l'économie sociale.

Les associations comportent moins de salariés que les autres composantes de l'économie sociale : elles correspondent à 84 % des établissements, à 77 % des emplois, et du fait d'une plus forte proportion de temps partiels, à 67 % de la masse salariale.

○ Une forte présence du régime agricole

Environ 23% de l'emploi de l'économie sociale régionale se situe dans le régime agricole. C'est très nettement au-dessus de la moyenne nationale de 12%. De ce point de vue, l'Aisne se distingue, se plaçant au 6^{ème} rang national, avec 25% de ses emplois d'économie sociale sous le régime agricole. Suivent l'Oise (8^{ème} rang), avec une proportion de 24%, et la Somme, au 31^{ème} rang, avec une proportion de 20%.



V - CHIFFRES CLEFS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

MARC FOURDRIGNIER ⁵⁶

L'analyse et l'interprétation des données relatives à la région Champagne-Ardenne doivent être reliées à trois éléments :

- Une dimension historique forte : l'économie sociale, dans ses différentes formes est implantée de longue date dans la région (début du XIX^e siècle). Plusieurs grandes figures y ont contribué : Léon Harmel, Jean-Baptiste Clément, Gustave de Bohan, Léon Bourgeois⁵⁷.
- Une région composite : dans de nombreux domaines les contrastes dominent entre les quatre départements, voire au sein même de chacun d'entre eux.
- Une région de petite taille : au-delà d'être composée de 1,339 million d'habitants elle est la seule région à perdre des habitants depuis le recensement de 1999.

○ Les établissements de l'économie sociale

La région comptait plus de 4.000 établissements employeurs de l'économie sociale en 2007.

Tableau 25 – Répartition des établissements de l'économie sociale en Champagne-Ardenne

Etablissements 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	3 200	170	3 370	81	85
Coopératives	200	420	620	15	11
Mutuelles	145	10	155	4	3
Fondations	15	-	15	-	1
Total	3 560	600	4 160	100	100

Sources : ACOSS-URSAFF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

Deux particularités apparaissent : la part plus importante que tiennent ici les coopératives et la place occupée par le régime agricole (14,4% contre 9,2% au niveau national).

Autrement dit les coopératives du régime agricole représentent ici plus de 10% de l'ensemble des établissements employeurs de l'économie sociale, soit près du double du taux national (5,7%).

⁵⁶ Sociologue - Maître de Conférences - IRUSSA - Faculté de Sciences Economiques Sociales et de Gestion - Université de Reims Champagne-Ardenne.

⁵⁷ Pour plus de détails voir la série d'articles consacrée à l'économie sociale en Champagne-Ardenne par Jean-Luc Souchet (http://www.ilsouchet.com/crbst_2.html).

○ Emplois

En termes d'emploi le secteur de l'économie sociale représente, en 2007, près de 50 000 emplois dans la région.

Tableau 26 – Répartition des emplois de l'économie sociale en Champagne-Ardenne

Emplois 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	30 740	2 240	32 980	69	77
Coopératives	3 330	7 430	10 760	23	14
Mutuelles	1 320	2 220	3 540	7	6
Fondations	270	-	270	1	3
Total	35 660	11 890	47 550	100	100

Sources : ACOSS-URSAFF et MSA – Traitement R & S. Données arrondies à la dizaine la plus proche

Les deux tendances précédentes se renforcent : l'emploi dans le régime agricole représente le quart des emplois de la région ; et il y a ici proportionnellement plus d'emplois qu'ailleurs dans les coopératives (23 % contre 14 % au plan national).

Cette place importante du régime agricole vaut pour les coopératives (69%) mais aussi pour les mutuelles (63 % contre 25% au niveau national).

Au plan national, l'emploi de l'économie sociale correspond à environ 12% de l'ensemble de l'emploi concurrentiel. La région présente de ce point de vue assez peu de contrastes : la Haute-Marne se situe un peu au-dessus de 10 %, et les Ardennes sont un peu au-dessus de 12 %. Les deux autres départements sont aux environs de 11 %.

Le nombre moyen d'emplois par établissement est en moyenne plus élevé dans la région (11,4 contre 10,8). Ceci n'est pas dû aux associations (9,8 comme au niveau national) mais surtout aux coopératives (17,4 contre 13,1) et à un moindre degré aux mutuelles (22,8 contre 19,8).

La répartition des emplois de l'économie sociale fait la part belle aux coopératives dans la Marne (31,7 %) qui se situe ainsi au 2^{ème} rang national de ce point de vue. La Haute-Marne (11,3 % et 6^{ème} rang national) et l'Aube (9,9 % et 10^{ème} rang national) sont proportionnellement plus riches en emplois mutualistes.

D'une manière globale, le département de la Marne comporte à lui seul près de la moitié des emplois régionaux de l'économie sociale ; celui de l'Aube moins du quart ; celui des Ardennes, plus de 16% et celui de la Haute Marne en comporte un peu plus de 10 %.

○ Masse salariale

L'économie sociale régionale a distribué près d'un milliard d'euros de salaires en 2007.

Tableau 27 – Répartition des établissements de l'économie sociale (en milliers d'euros)

Masse salariale 2007	Régime général	Régime agricole	Total	Région (en %)	France (en %)
Associations	524 114	47 892	572 006	58	69
Coopératives	112 067	202 657	314 724	32	19
Mutuelles	33 615	66 926	100 540	10	9
Fondations	5 433	-	5 433	1	3
Total	675 229	317 474	992 703	100	100

Sources : ACOSS-URSAFF et MSA – Traitement R & S

La part du régime agricole augmente encore ici puisqu'elle représente près du tiers de la masse salariale (13,8% pour la France entière). Pour les mutuelles et les coopératives, elle s'élève aux deux tiers de la masse salariale.

Le poids des coopératives est très important dans la région puisqu'elles représentent près du tiers des rémunérations de l'économie sociale. Corrélativement les associations ont un poids moindre en termes de masse salariale. Pour une analyse plus fine, il serait nécessaire d'appréhender la part des emplois à temps partiel, la structure des emplois en termes de qualification et les niveaux de salaire.

Au final la situation de l'économie sociale en Champagne-Ardenne peut se résumer de la manière suivante :

Tableau 28 – Poids respectif des composantes de l'économie sociale régionale en 2007 (en %)

Typologie		Champagne-Ardenne	France entière
Associations	Etablissements	81	85
	Emplois	69	77
	Masse salariale	58	69
Fondations	Etablissements	-	1
	Emplois	1	3
	Masse salariale	1	3
Coopératives	Etablissements	15	11
	Emplois	23	14
	Masse salariale	32	19
Mutuelles	Etablissements	4	3
	Emplois	7	6
	Masse salariale	10	9

Source : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R & S. Lecture : Les associations représentent 81% des établissements, 69% des emplois et 58% de la masse salariale, de l'ensemble de l'économie sociale de Champagne-Ardenne. Elles représentent respectivement 85%, 77% et 69% de l'ensemble de l'économie sociale française.

Une forte présence du régime agricole

Environ 25 % de l'emploi de l'économie sociale régionale se situe dans le régime agricole. C'est très nettement au-dessus de la moyenne nationale de 12%. De ce point de vue, la Marne se distingue, avec une proportion de 31 % qui la situe au 3^{ème} rang national. Les Ardennes ferment la marche dans la région, avec une proportion de 16 %.

Une grande région coopérative

La triple présence de la coopération agro-alimentaire (céréales, luzerne,...) de la coopération viticole et de la coopération de crédit fait de la Champagne-Ardenne une grande région de la coopération.

Une large présence associative

Par suite cela minore la place des associations dans la région. Pour autant il ne faut pas oublier le rôle important qu'elles peuvent jouer dans une région au faible tissu urbain et aux situations socio-économiques problématiques. Dans de nombreux « pays » de la région elles constituent l'un des derniers remparts à l'isolement social et à la disparition des services aux personnes.

V - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MIDI-PYRENEES⁵⁸

JACQUES PRADES – MARIUS CHEVALLIER (CERISES)

Cerises⁵⁹ est un centre de ressources et de recherches sur l'économie sociale. Depuis 10 ans, cette structure a pour vocation de favoriser les échanges entre entrepreneurs de l'économie sociale et chercheurs. D'une part, le centre est étroitement associé à la formation des futurs entrepreneurs sociaux à travers le master 2 La nouvelle économie sociale à l'Université Toulouse 2 Le Mirail. D'autre part, le centre réalise des expertises pour le compte des collectivités et des acteurs de l'économie sociale afin de favoriser la diffusion des connaissances en la matière.

Ces travaux sont supervisés ou menés par Marius Chevallier, permanent, et Jacques Prades, responsable scientifique, et mobilisent des entrepreneurs, des chercheurs et des étudiants en fonction des besoins des études. Les résultats sont pour la plupart gratuitement accessibles sur le site Internet, de même que près de 500 travaux de chercheurs de réseaux partenaires.

Avec le master, l'association des anciens étudiants et la Cigales Cerisol (club d'investissement pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), Cerises coordonne un ensemble au service de la production et de la diffusion de connaissances en économie sociale : www.univ-tlse2.fr/cerises.

Voici le panorama 2007 de l'économie sociale dans la région :

Tableau 29 – Les composantes de l'économie sociale en Midi-Pyrénées en 2007

Emploi 2007	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Economie concurrentielle
Employeurs	9 660	1 330	380	20	11 390	101 920
Emplois	89 370	14 930	5 930	1 890	112 120	781 490
Masse (en K€) salariale	1 522	393	162	48	2 125	18 150

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement R & S.

Ce qui donne en pourcentage par rapport à l'économie concurrentielle :

Tableau 30

Emploi 2007	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Economie sociale	Economie concurrentielle
Employeurs	9,5%	1,3%	0,4%	0,0%	11,2%	100%
Emplois	11,4%	1,9%	0,8%	0,2%	14,3%	100%
Masse salariale	8,4%	2,2%	0,9%	0,3%	11,7%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement Cerises et R & S.

⁵⁸ Les commentaires proposés dans cette partie ont pour vocation de mettre en évidence des questions de recherche que ces statistiques permettent d'aborder. L'analyse approfondie sera menée dans un deuxième temps de la collaboration avec l'équipe de Recherches & Solidarités.

⁵⁹ Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (CERISES),

Les données utilisées ont l'avantage de permettre une mesure spécifique du poids de l'agriculture qui est un secteur historiquement important pour l'économie sociale :

Tableau 31

Emplois 2007	Midi-Pyrénées		France	
	Régime agricole	Régime général	Régime agricole	Régime général
Associations	47%	87%	32%	83%
Coopératives	45%	7%	55%	8%
Mutuelles	9%	5%	13%	5%
Fondations	0%	2%	0%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement Cerises et R & S.

On constate que la structure statutaire de l'économie sociale varie fortement selon les secteurs d'activités. L'économie sociale prend très souvent la forme coopérative en agriculture alors que cette forme est beaucoup moins fréquente dans le reste de l'économie.

Les coopératives représentent de 12 à 24% de l'emploi dans l'agriculture, tandis qu'elles ne pèsent plus que pour 1 à 2% dans l'économie concurrentielle hors agriculture. Cette première ébauche d'analyse sectorielle donne donc une indication sur la nécessité d'aller plus loin dans la ventilation par secteurs. Notamment, il faudrait voir le poids des mutuelles dans le seul secteur des assurances.⁶⁰ Pour les associations, ce travail sera réalisé lors de la prochaine publication.

Notons que le statut associatif est nettement plus utilisé en agriculture en Midi Pyrénées par rapport à la moyenne française, c'est surtout le cas en Aveyron et dans le Gers. Ainsi, la structure de l'économie sociale varie également d'un territoire à l'autre. Certains territoires sont connus pour leurs traditions coopératives (les SCOP dans les Bouches-du-Rhône, les coopératives d'entreprises en Vendée), d'autres pour leurs traditions mutualistes (Deux-Sèvres).

Midi-Pyrénées semble caractérisée par une forte dynamique associative : la Haute-Garonne se place en 12^{ème} rang national, pour la proportion de l'emploi associatif au sein de l'économie sociale (86%). Ci-après, nous pouvons constater cependant une forte hétérogénéité dans les départements de Midi-Pyrénées.

⁶⁰ Ces données précises sont disponibles et seront analysées au-delà de cette publication.

○ Départements et secteurs

Dans le tableau suivant, nous détaillons les résultats par départements afin d'illustrer le lien entre économie sociale et territoire : spécificités et inégalités départementales. L'agriculture ayant un poids considérable dans l'économie sociale (de 7 à 35% des emplois selon les départements), nous avons ajouté aux colonnes économie sociale et économie concurrentielle, une colonne sur l'ensemble de l'agriculture. Cela permet de contrôler à quel point les résultats que nous obtenons en économie sociale ont une explication sectorielle (le poids de l'agriculture) ou bien si l'économie sociale traverse l'ensemble du département.

Tableau 32

Emplois 2007	Part du secteur dans l'économie concurrentielle		Part du département dans l'économie régionale		
	Agriculture	Economie sociale	Agriculture	Economie sociale	Secteur concurrentiel
Ariège	8%	16%	4%	5%	4%
Aveyron	11%	19%	13%	12%	9%
Haute Garonne	2%	10%	16%	37%	50%
Gers	23%	16%	17%	6%	6%
Hautes Pyrénées	12%	20%	8%	7%	5%
Lot	4%	18%	4%	9%	7%
Tarn	10%	20%	16%	16%	11%
Tarn et Garonne	21%	16%	21%	8%	7%
Midi Pyrénées	7%	14%	100%	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et CCMSA – Traitement Cerises et R & S.

Lecture :

- 2 premières colonnes : en Haute Garonne, l'agriculture pèse 2% de l'économie concurrentielle et l'économie sociale, 10%. En Hautes Pyrénées, l'agriculture pèse 12% de l'économie concurrentielle et l'économie sociale, 20%.
- 3 colonnes suivantes : l'économie sociale du Tarn représente 16% de l'économie sociale de la région alors que l'ensemble de l'économie concurrentielle de ce département représente seulement 11% de l'ensemble de l'économie concurrentielle de la région.

Commentaires :

○ Une forte présence du régime agricole

Environ 17% de l'emploi de l'économie sociale régionale se situe dans le régime agricole. C'est nettement au-dessus de la moyenne nationale de 12%. Le Gers et l'Aveyron viennent de ce point de vue en premier et deuxième rang national, avec respectivement 34% et 33% de l'emploi de l'économie sociale dans le régime agricole.

Cependant, ces spécificités locales témoignent avant tout d'une vigueur du secteur agricole dans ces territoires plutôt que d'une vigueur de l'économie sociale dans l'agriculture. En effet, en Midi Pyrénées, 7% des emplois sont en agriculture ce qui

représente près du double de la moyenne nationale, ce qui peut expliquer qu'on retrouve une part importante de l'agriculture dans l'économie sociale régionale.

De même, l'agriculture dans le Gers et l'Aveyron a un poids plus important que la moyenne régionale. Inversement, la Haute-Garonne ferme la marche pour ce qui concerne la région, avec une proportion de 5% de son emploi d'économie sociale dans le régime agricole, ce qui est cohérent avec le faible poids (2,2%) de l'agriculture dans son économie.

○ Rémunérations en économie sociale

La part des associations dans l'économie concurrentielle est plus importante en terme de nombre d'emplois (11%) qu'en terme de masse salariale (8%). Pour les associations, cela peut venir d'un recours plus massif au temps partiel, mais aussi à un effort plus important que la moyenne pour embaucher des personnes éloignées de l'emploi.

En effet, d'une part, les associations revendiquent un rôle social important et, d'autre part, les pouvoirs publics associent fréquemment politique de lutte contre le chômage et politique associative. Or, les personnes les plus éloignées de l'emploi bénéficient de moindres rémunérations. Une autre explication pourrait venir de moindres inégalités salariales à l'intérieur de la famille associative.

Pour terminer, le fait que les structures d'économie sociale soient, dans l'ensemble, plus fortement présentes que la moyenne de l'économie concurrentielle dans l'agriculture et dans les régions les moins dynamiques économiquement, peut induire un moindre niveau général de rémunération.

○ Économie sociale et inégalités territoriales

Les poids des départements, mesurés par la part de chacun dans l'ensemble des emplois de l'économie concurrentielle régionale, varient de 4% à 50%.

Pour la partie économie sociale, ces taux varient de 5% à 36%. Cette différence peut être interprétée par une caractéristique centrale de l'économie sociale : contrairement à l'économie lucrative qui tend à concentrer autour d'un même pôle les activités afférentes, l'économie sociale se distingue par un éclatement géographique des structures. Ceci peut s'expliquer par une proximité entre lieux de la vie quotidienne et lieux de la vie économique. Autrement dit, les emplois et les activités sont créés à proximité des lieux d'habitation, évitant ainsi de voir des zones désertées et des salariés accroître leur mobilité dans un contexte économique de forte mobilité des capitaux.

On parvient au même résultat en analysant l'écart entre les départements à partir de la variable *masse salariale*. Non seulement l'économie sociale est présente de manière plus homogène sur l'ensemble des territoires mais, en plus elle limite les différences de rémunérations entre départements.

De même que l'économie sociale, l'économie agricole est plus territorialisée que l'ensemble de l'économie concurrentielle et les (basses) rémunérations y sont plus homogènement réparties. En effet, les poids des départements dans l'agriculture s'étalent de 5% à 21% contre 4% à 50% dans l'ensemble de l'économie.

○ Spécificités départementales

Le Gers et le Lot se caractérisent par un poids important des coopératives. Ces deux départements pèsent deux fois plus dans l'emploi coopératif régional que dans l'ensemble de l'économie concurrentielle. Le Gers se retrouve également en pointe en nombre de coopératives commerciales. Ces dernières sont très inégalement réparties : peu nombreuses, on les trouve quasi exclusivement dans le Gers.

Cette double spécificité du Gers en matière coopérative, au-delà d'une initiative isolée d'un réseau d'acteurs, laisse apparaître une tradition coopérative dans ce département. Par contre pour le Lot, il y a très peu de coopératives autres que agricoles : l'explication semble donc plus sectorielle (forte présence de l'agriculture) que directement statutaire (tradition coopérative).

En nombre d'emplois, les mutuelles de l'Ariège et de l'Aveyron ont un poids nettement moindre dans l'économie régionale que pour l'ensemble de l'économie sociale. Deux explications sont envisageables : soit la tradition mutualiste est moins forte dans ces départements, soit le processus de fusions des mutuelles a conduit à un rattachement des emplois de ces départements aux établissements principaux des départements voisins. Par ailleurs, dans le Tarn, les Sociétés coopératives de production (SCOP) représentent un poids particulièrement important.



ANNEXE I

Présentation détaillée des codes APE (NAF rév. 1) utilisés ici pour les fondations (régime général et régime agricole), ainsi que dans la prochaine édition de **LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT** (octobre 2008), pour les associations.

Codes APE	Libellé APE
801Z, 802A, 802C, 803Z, 804A, 804C, 804D	Education
851A à 851L et 852Z	Santé
926A et 926C	Activités sportives
741A à 748K	Services aux entreprises
853J	Social - Aide à domicile
853A	Social - Accueil des enfants en difficulté
853B	Social - Accueil des enfants handicapés
853C	Social - Aide personnes handicapées
853D	Social - Accueil pers âgées
853H	Social - Aide par le travail
853G	Social - Crèches, garderies
853E	Social - Autres hébergements sociaux
853K	Social - Autres formes d'action sociale sans hébergement
921A à 922F	Loisirs - Activités audiovisuelles
923A	Loisirs - Activités artistiques
923B, 923D et 923K	Loisirs - Activités de spectacle
924Z, 925A, 927A, 927C, 925C, 925E, 923F	Loisirs - Autres
555A	H et R - Cantines et restaurants d'entreprises
552A, 552C, 552E, 552F	H et R - Hébergements courte durée hors hôtels
551A, 551C, 551E, 553A, 553B, 554A, 554B, 554C, 555C, 555D	H et R - Autres (hôtels, restaurants, cafés, traiteurs...)
633Z	Agences de voyages
911A	Organisations patronales et consulaires
913A	Organisations religieuses
731Z, 732Z	Recherche
913E	Organisations associatives non classées ailleurs
912Z	Syndicats de salariés
913C	Organisations politiques
011A, 011C, 011D, 011F, 011G, 012A, 012C, 012E, 012G, 012J, 013Z, 014A, 014B, 014D, 015Z, 020A, 020B, 020D, 050A, 050C	Agriculture, élevage, chasse et pêche
911C	Organisations professionnelles agricoles
	Autres

ANNEXE II

Les établissements coopératifs

7 groupes de coopératives ont été identifiés à partir de la catégorie juridique des établissements, et tenant compte également de leur activité (code APE).

☞ **Les coopératives agricoles :** CJ 6316 *coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA)*, CJ 6317 *sociétés coopératives agricoles*, CJ 6318 *unions de sociétés coopératives agricoles*.

Hors CJ 6533 *groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)* et hors CJ 5432, CJ 5532, CJ 5632 et CJ 6532 *Sociétés d'Intérêt collectif agricole (SICA)*.

☞ **Les coopératives de production :**

- CJ 5458 *SARL SCOP* dont les établissements sont répartis dans 208 APE (les activités de commerce, de services et de bâtiment étant plus nombreuses),
- CJ 5558 *SA SCOP à conseil d'administration*, dont les établissements sont répartis dans 118 APE différents,
- CJ 5658 *SA SCOP à directoire*, aux codes APE différents.

☞ **Les coopératives de crédit :**

- CJ 6595 dont les établissements sont presque exclusivement situés sous le code APE 651D *banques mutualistes*,
- CJ 6596 *Caisse de crédit agricole mutuel* dont une partie des établissements ont un APE 651D *banques mutualistes*,
- CJ 6100 *Caisse d'épargne et de prévoyance*, sous le code APE 651E *Caisse d'épargne*,
- CJ 5192 *Société coopérative de banque populaire* dont les établissements ont le code APE 651D *Banques mutualistes*.
- CJ 5193 *Caisse maritime de crédit mutuel*, où le code APE 651D *banques mutualistes* est très présent.
- CJ 5194 *Caisses fédérales de crédit mutuel*, où le code APE 651D *banques mutualistes* est très présent.
- CJ 5195 *associations coopératives inscrites (droit local)*, dont le code APE est le 651 D *Banques mutualistes*.
- CJ 5196 *Caisses d'épargne et de prévoyance à forme coopérative*, essentiellement sous le code APE 651 E *Caisse d'épargne*.

Auxquelles s'ajoutent certaines catégories juridiques qui ont nécessité des échanges avec les experts et qui ont donné lieu aux arbitrages ci-dessous :

○ Les catégories juridiques 5460, 5560 et 5660, pour les seuls établissements au code APE commençant par 65 *intermédiation financière* ou 67 *auxiliaires financiers et d'assurances* ont été regroupés dans les **Coopératives de crédit** :

○ Dans la catégorie juridique 5660 *Autres SA coopératives à directoire*, 95% des établissements ont un code APE commençant par 65.

○ Dans la catégorie juridique 5560 *Autres SA coopératives à conseil d'administration*, 60% des établissements ont un code commençant par APE 65. Les 40% restants ont des activités très diverses sans lien avec la finance et les assurances.

○ Dans la catégorie juridique 5460 *Autre SARL coopérative*, les établissements sont répartis dans 161 APE très dispersés, sans véritable dominante. Les secteurs les plus représentés (entre 5 à 10% des établissements) sont des activités de service, sans lien avec la finance et les assurances.

○ La catégorie juridique 5191 *Sociétés de caution mutuelle* dont les établissements ont majoritairement un code APE 652C *distribution de crédits*, ont été retenus ici par souci de cohérence avec la démarche du CNCRES.

○ La catégorie juridique 5699 *autres SA à directoire* a posé problème l'an passé et une grossière erreur a été commise. Elle a pu être corrigée après en avoir trouvé l'origine, et l'historique correspondant depuis 2000 a pu être reconstitué.

Selon Jean-Pierre LEBIHEN⁶¹, fin connaisseur de ces sujets « *le fond du problème c'est un "bug informatique" qui a attribué à certaines Caisses d'Epargne un code juridique (5699) qui n'a rien à voir avec les Caisses d'Epargne, qui ont elles mêmes leurs propres codes juridiques (6100 "Caisse d'Epargne et de Prévoyance" et 5196 "Caisse d'Epargne et de Prévoyance à forme coopérative) ».*

Les Caisses d'épargne figurant par erreur dans cette catégorie juridique 5699, ont donc été identifiées par leur code APE 651E. Elles sont au nombre de 737, en 2007. Les autres établissements de ce code juridique 5699 qui n'ont effectivement pas leur place dans le périmètre de l'économie sociale, ont donc été exclus.

Au bilan, le groupe des coopératives de crédit a été profondément remanié cette année, pour ne plus comporter que des établissements correspondant bien à cette activité. Les autres établissements ont été transférés dans le groupe des « autres coopératives ».

⁶¹ Vice Président de la CRES Poitou-Charentes.

☞ Les autres coopératives :

- Les établissements des catégories juridiques 5460 *Autre SARL coopératives*, 5560 *Autres SA coopératives à conseil d'administration* et 5660 *Autres SA coopératives à directoire* qui ont un code APE différent de 65 ou 67.
- La catégorie juridique 5203 *SNC coopératives*, qui comporte exclusivement des établissements ayant des activités de commerce.
- La catégorie juridique 5309 *Société en commandite par actions coopérative* qui ne comporte aucun établissement en 2007.
- La catégorie juridique 5307 *Sociétés en commandite simple coopérative* dont les établissements sont répartis sous 7 code APE différents, dont commerce de gros, fabrication, restauration, études techniques...).
- Les établissements des catégories juridiques suivantes : 5443, 5451, 5453, 5454, 5455, 5459, 5505, 5443, 5547, 5551, 5552, 5553, 5554, 5555, 5559, 5605, 5643, 5647, 5651, 5652, 5653, 5654, 5655, 5659, 6543, 6551, 6554, 6558, 6560.

En lien avec l'équipe de la CRES des Pays de la Loire⁶², ce dernier groupe a été ventilé pour éviter le syndrome « *fourre tout* ». C'est ainsi que selon une approche par activité, et après avoir vérifié la pertinence de la démarche, ont été distinguées :

- Les coopératives de consommation (CJ 5451 *SARL coopérative de consommation*, 5551 *SA coopérative de consommation à conseil d'administration*, 5651 *SA coopérative de consommation à directoire*, 6551 *société civile coopérative de consommation*)
- Les coopératives artisanales (CJ 5453 *SARL coopérative artisanale*, 5553 *SA coopérative artisanale à conseil d'administration*, 5653 *SA coopérative artisanale à directoire*)
- Les coopératives commerciales (CJ 5552 *SA coopérative de commerçants-détaillants à conseil d'administration*, 5652 *SA coopérative de commerçants-détaillants à directoire*)

⁶² Une convention de partenariat a été signée avec la CRES pour réaliser un certain nombre de suivis statistiques et d'expérimentations. C'est ainsi qu'un Observatoire régional est en cours de constitution, avec le soutien du Conseil régional, et qu'une enquête régulière permettra de donner la parole aux responsables de l'économie sociale.

ANNEXE III

Les mutuelles

Cinq catégories juridiques ont été explorées :

☞ **Assurance mutuelle agricole** (catégorie juridique 8250) dont tous les établissements ont le code APE 660E *assurances dommages*.

☞ **Mutualité sociale agricole** (catégorie juridique 8140) dont les établissements portent le code APE 753A *Activités générales de sécurité sociale*.

☞ **Sociétés d'assurances mutuelles** (catégorie juridique 6411) dont 92% des établissements recensés au cours de l'année 2007 portent le code APE 660E *assurance dommages*. D'où la présentation des données relatives à ces derniers, dans la publication.

☞ **Mutuelles** (catégorie juridique 8210) dont :

- 62% des établissements portent le code APE 660G *assurance relevant du code de la mutualité*,
- 11%, le code APE 524T *commerce de détail d'optique*,
- 7%, le code APE 851E *pratique dentaire*,
- 4%, le code APE 853 D *accueil des personnes âgées*,
- 16% restants se répartissent dans les activités d'aide à domicile, crèches, garderies, auxiliaires médicaux, activités hospitalières, commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques, de produits pharmaceutiques, accueil d'enfants et de personnes handicapées... des activités de soins et des activités sociales prises en charge directement par des mutuelles.

D'où la présentation, dans la publication, des données spécifiques relatives aux 4 premières activités, les plus représentées au sein des mutuelles.

☞ **Autres organismes mutualistes** (catégorie juridique 8290) dont la grande majorité des établissements portent le code APE 660 G *assurance relevant du code de la mutualité*.

La présentation des données relatives à chacune des 5 catégories juridiques rassemblant les mutuelles permet de distinguer, comme le Conseil National des CRES, les mutuelles régies par le code des assurances : CJ 6411 et CJ 8250 et les mutuelles régies par le code de la mutualité : CJ 8410, CJ 8210, CJ 8290.

ANNEXE IV

Périmètre INSEE et périmètre R & S

CJ	libellé CJ	Périmètre INSEE	Périmètre R&S	Famille R&S	Famille INSEE
5191	société de caution mutuelle	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5192	société coopérative de banque populaire	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5193	caisse de crédit maritime mutuel	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5194	caisse (fédérale) de crédit mutuel	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5195	association coopérative inscrite (droit local Alsace Moselle)	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5196	caisse d'épargne et de prévoyance à forme coopérative	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
5203	Société en nom collectif coopérative	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5307	Société en commandite simple coopérative	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5309	Société en commandite par actions coopératives	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5432	SARL d'intérêt collectif agricole (SICA)	x			Coopératives
5443	SARL coopérative de construction	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5451	SARL coopérative de consommation	x	x	Coopératives de consommation	Coopératives
5453	SARL coopérative artisanale	x	x	Coopératives artisanales	Coopératives
5454	SARL coopérative d'intérêt maritime	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5455	SARL coopérative de transport	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5458	SARL coopérative de production (SCOP)	x	x	Coopératives de production	Coopératives
5459	SARL union de sociétés coopératives	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5460	autre SARL coopérative	x	avec un APE 65 ou 67	Coopératives de crédit	Coopératives
		x	avec un code différent de APE 65 ou 67	Autres coopératives	Coopératives
5505	SA à participation ouvrière à conseil d'administration	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5532	SA mixte d'intérêt collectif agricole (SICA) à CA	x			Coopératives
5543	SA coopérative de construction à conseil d'administration	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5547	SA coopérative de production de HLM à CA	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5551	SA coopérative de consommation à conseil d'administration	x	x	Coopératives de consommation	Coopératives
5552	SA coopérative de commerçants détaillants à conseil d'administration	x	x	Coopératives commerciales	Coopératives
5553	SA coopérative artisanale à conseil d'administration	x	x	Coopératives artisanales	Coopératives
5554	SA coopérative (d'intérêt) maritime à conseil d'administration	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5555	SA coopérative de transports à conseil d'administration	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5558	SA coopérative de production (SCOP) à CA	x	x	Coopératives de production	Coopératives
5559	SA union de sociétés coopératives à CA	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5560	autre SA coopérative à conseil d'administration	x	avec un APE 65 ou 67	Coopératives de crédit	Coopératives
		x	avec un code différent de APE 65 ou 67	Autres coopératives	Coopératives

CJ	libellé CJ	Périmètre INSEE	Périmètre R&S	Famille R&S	Famille INSEE
5605	SA à participation ouvrière à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5632	SA d'intérêt collectif agricole (SICA)	x		Coopératives	Coopératives
5643	SA coopérative de construction à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5647	SA de production de HLM anonyme à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5651	SA coopérative de consommation à directoire	x	x	Coopératives de consommation	Coopératives
5652	SA coopérative de commerçants détaillants à directoire	x	x	Coopératives commerciales	Coopératives
5653	SA coopérative artisanale à directoire	x	x	Coopératives artisanales	Coopératives
5654	SA coopérative (d'intérêt) maritime à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5655	SA coopérative de transport à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5658	SA coopérative de production (SCOP) à directoire	x	x	Coopératives de production	Coopératives
5659	SA union de sociétés coopératives à directoire	x	x	Autres coopératives	Coopératives
5660	autre SA coopérative à directoire	x	avec un APE 65 ou 67	Coopératives de crédit	Coopératives
		x	avec un code différent de APE 65 ou 67	Autres coopératives	Coopératives
5699	autre SA à directoire (croisement avec APE : 651E (Caisses d'Épargne))	x	avec un APE 651E	Coopératives de crédit	Coopératives
6100	Caisse d'Épargne et de Prévoyance	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
6220	GIE (uniquement les mutuelles sous statut GIE identifiées avec certitude)		x	Mutuelles	
6316	coopérative d'utilisation du matériel agricole en commun (CUMA)	x	x	Coopératives agricoles	Coopératives
6317	société coopérative agricole	x	x	Coopératives agricoles	Coopératives
6318	union de sociétés de coopérative agricole	x	x	Coopératives agricoles	Coopératives
6411	société d'assurance mutuelle	x	x	Société d'assurance mutuelle	Mutuelles
6532	société civile d'intérêt collectif agricole (SICA)	x			Coopératives
6543	société civile coopérative de construction	x	x	Autres coopératives	Coopératives
6551	société civile coopérative de consommation	x	x	Coopératives de consommation	Coopératives
6554	société civile coopérative (d'intérêt) maritime	x	x	Autres coopératives	Coopératives
6558	société civile coopérative entre médecins	x	x	Autres coopératives	Coopératives
6560	autre société civile coopérative	x	x	Autres coopératives	Coopératives
6595	caisse (locale) de crédit mutuel	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
6596	caisse de crédit agricole mutuel	x	x	Coopératives de crédit	Coopératives
8140	mutualité sociale agricole	x	x	Mutualité sociale agricole	Mutuelles
8210	mutuelle	x	x	Mutuelles	Mutuelles
8250	assurance mutuelle agricole	x	x	Assurance mutuelle agricole	Mutuelles
8290	autre organisme mutualiste	x	x	Autre organisme mutualiste	Mutuelles
9210	association non déclarée	x	x	Associations	Associations
9220	association déclarée	x	x	Associations	Associations
9221	association d'insertion par l'économique	x	x	Association d'insertion par l'économique	Associations

CJ	libellé CJ	Périmètre INSEE	Périmètre R&S	Famille R&S	Famille INSEE
9222	association intermédiaire	x	x	Association intermédiaire	Associations
9223	groupement d'employeurs	x			Associations
9230	association reconnue d'utilité publique	x	x	Associations	Associations
9260	association de droit local	x	x	Associations	Associations
9300	fondations	x	x	Fondations	Fondations

R & S définit son périmètre sur le critère de la catégorie juridique, toutes activités confondues. Il tient compte des codes APE pour la répartition par famille et pour l'analyse par secteur d'activités. Au-delà de la catégorie juridique, l'INSEE exclut de son périmètre certaines activités :

Libellé	Périmètre R&S	Périmètre INSEE	Code APE
Administration publique	x		codes APE 75 ou NES 10
Organisations patronales et consulaires	x		APE 911A
Syndicats de salarié	x		APE 912Z
Organisations religieuses	x		APE 913A
Organisations politiques	x		APE 913C
Organisations professionnelles	x	x	APE 911C
Agriculture	x		011A à 050C

UN NOUVEAU DEPART POUR NOTRE EQUIPE !

Après six années de publications sous l'égide de la Fondation de France, après avoir créé et dirigé le CerPhi, Jacques Malet poursuit, avec toute son équipe et tous ses partenaires, l'ensemble des enquêtes, des études et des publications qu'il coordonne désormais, avec Cécile BAZIN et Marie DUROS, dans un centre de recherches sans but lucratif : Recherches & Solidarités.

L'objet de l'association Recherches & Solidarités est le suivant :

Mieux connaître et mieux faire connaître en France toutes les formes de solidarités, au bénéfice des personnes concernées, et au service des acteurs et des décideurs du secteur associatif et de l'économie sociale.

L'équipe, dans laquelle le bénévolat tient une grande place, rassemble une quinzaine de personnes. Un comité d'experts est présidé par Roger SUE, sociologue, professeur à l'Université Paris V et chercheur au laboratoire CERLIS - CNRS. Le conseil d'administration est composé de représentants de grandes associations nationales qui militent en faveur de la vie associative, et des différentes formes de dons.

UN PROJET RENFORCE

L'équipe poursuit les travaux engagés depuis près de cinq ans, sous forme de recherches, d'enquêtes et de publications, en lien avec tous ses partenaires :

La France bénévole et le « Baromètre d'Opinion des Bénévoles »,
La France associative en mouvement et « L'Opinion des Responsables Associatifs »,
La générosité des Français et une nouvelle enquête annuelle « A l'écoute des donateurs »,
Le suivi du don de sang et l'Observatoire des donneurs de sang,
Le suivi du don d'organes,
Une nouvelle publication sur l'emploi dans l'économie sociale,
Des panoramas régionaux et départementaux de la vie associative et de l'économie sociale.

UNE VERITABLE VIE ASSOCIATIVE

Les multiples relations avec des associations nationales, régionales, départementales et locales, avec de nombreuses personnes ressources, experts, universitaires, animateurs de terrain... vont pouvoir naturellement s'épanouir dans un cadre associatif très ouvert.

CONTACTS

Partenariats et projets de recherches : jacques.malet@recherches-solidarites.org
Panoramas régionaux et départementaux : cecile.bazin@recherches-solidarites.org
Adhésions, relations presse : marie.duros@recherches-solidarites.org

ET UNE INVITATION A CONSULTER NOTRE NOUVEAU SITE
www.recherches-solidarites.org